

Votre Agglo s'engage



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



+ D'INFOS SUR
DRACENIE.COM



DRACÉNIÉ
PROVENCE VERDON
agglomération

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2019

Sommaire

Préambule	5
Rappels sur le concept de développement durable et le contexte	
Rappel du cadre de référence	7
I - Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire au regard des cinq finalités du développement durable	8
A - Lutte contre le changement climatique	9
B - Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	22
C - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	36
D - Epanouissement de tous les êtres humains	43
E - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	48
II – Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de l’administration	55
A - Une agglomération éco responsable qui souhaite donner l’exemple	56
B - L’exemplarité dans la gestion des ressources internes	57
III – Analyse des modalités d’élaboration, de mise en œuvre et d’évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes menés	59
A - Développement d’outils de communication et participation des acteurs	60
B - Instances de gouvernance	61
C - Evaluation et stratégie d’amélioration en continu	62

Synthèse

Préambule

Depuis les lois Grenelle, fournir un rapport annuel en matière de développement durable est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (décret d'application du 12 juillet 2010 de la Loi n°2010-788 «Grenelle 2» .)

En préalable au vote du budget, l'objectif de ce rapport est double :

- Analyser les politiques menées par la collectivité à l'échelle du territoire, mais aussi le fonctionnement interne de l'administration territoriale sous l'angle du développement durable.*
- Apporter un éclairage et susciter un questionnement sur le développement durable tourné vers l'action dans les débats budgétaires.*

Ce rapport annuel constitue un outil de réflexion pour les élus et les services de la collectivité permettant une vision d'ensemble sur les contributions des politiques publiques de l'agglomération au développement durable du territoire.

Ce rapport est aussi un outil d'information des citoyens

L'Agglomération a initié sur son territoire une politique environnementale offensive, mais aussi participative et surtout incitative.

*Dans le cadre de son « **Plan de Transition énergétique** », des objectifs ambitieux ont été définis, des actions engagées et pérennisées et chaque année, de nouveaux chantiers sont lancés.*

Cette ambition politique a permis de prendre le virage de la transition énergétique que ce soit dans le cadre des transports, de la préservation de la biodiversité, des déchets, de la gestion de l'énergie.

Rappels sur le concept de développement durable

Définition

« C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Il s'agit de considérer le patrimoine écologique comme un stock de ressources dont les prélèvements ne devraient pas excéder leurs capacités de renouvellement naturel et reposer sur la solidarité entre les générations.

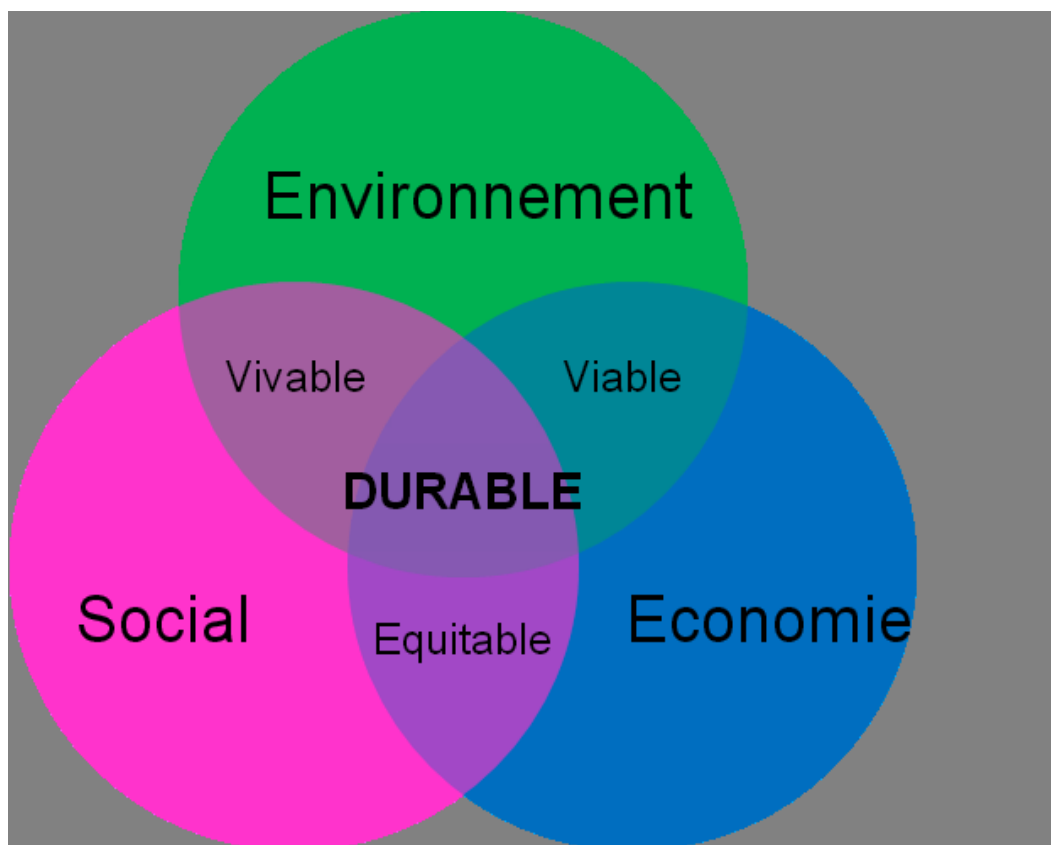
En 1992, le Sommet de la Terre de Rio officialise la notion de développement durable et ses trois piliers : économie, social et environnement.

La France s'engage, aux côtés de 182 pays, à promouvoir le développement durable, en signant la déclaration de Rio et en validant l'Agenda 21 : programme d'actions pour le XXI^e siècle.

Cet Agenda 21, programme d'actions pour un développement durable de la planète, se situe au carrefour du développement économique, du progrès social et de la préservation de l'environnement.

L'Agenda 21 met en avant le rôle essentiel qui revient aux territoires et aux collectivités locales en matière de développement durable. Elles sont toujours identifiées comme un maillon essentiel dans les engagements de développement durable et se l'approprient au quotidien dans l'exercice de leurs compétences.

3 piliers



Rappel du cadre de référence

Ce cadre de référence repose sur des finalités et des éléments déterminants de développement durable à prendre en compte :

5 Finalités :

- Climat : la lutte contre l'effet de serre et la protection de l'atmosphère ;
- Ressources – biodiversité : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles ;
- Besoins essentiels : l'épanouissement de chacun dans un cadre de vie satisfaisant ;
- Cohésion sociale : l'emploi et la cohésion sociale entre les territoires et les générations ;
- Consommation et production : une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

5 Eléments déterminants :

- Participation dans les politiques publiques, les programmes et actions, le fonctionnement;
- Un pilotage au service de notre engagement de développement durable;
- Une transversalité au service de notre engagement de développement durable;
- Une évaluation des politiques publiques, des programmes et actions;
- Une stratégie d'amélioration continue de l'action publique.

I. Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire au regard des cinq finalités du développement durable

A - Lutte contre le changement climatique

Un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations.

Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques. Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations, incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables.

Limiter le changement climatique implique

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la sobriété des consommations d'énergies
- le recours aux énergies renouvelables.

En parallèle, il convient de rechercher des stratégies d'adaptation pour anticiper et prévenir ses effets inévitables déjà perceptibles pour les populations et les activités vulnérables.



Élaboration d'un plan de transition énergétique ambitieux

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

La transition énergétique implique une modification profonde de nos modes de production et de consommation de l'énergie. Afin de ne pas laisser les citoyens supporter seuls le poids de la taxe écologique, DPVa s'est engagée avec la mise en place d'un **plan de transition énergétique** ambitieux.

L'agglomération a souhaité

- Agir sur sa consommation d'énergie dans les domaines pour lesquels elle a la compétence
- Etre exemplaire, en s'engageant dans une démarche volontariste à travers l'élaboration d'un **Plan de Transition Énergétique** présenté en février 2019.

Ce programme s'est appuyé sur un diagnostic énergétique du territoire.

Il est ressorti de ce diagnostic que **le transport** constitue de loin le premier consommateur d'énergie et d'émetteur de gaz à effet de serre, suivi de près par **le résidentiel**. L'action de l'Agglomération s'est concentrée pour agir prioritairement sur ces deux politiques publiques dont elle a la compétence.

Cependant, le Plan de Transition Énergétique se déploie également dans les domaines du patrimoine, de l'habitat et des déchets.

Les 5 axes thématiques du Plan de transition énergétique

Pour une transition à portée de main et une action efficace et concrète

- A.1. Un transport propre des déchets
- A.2. La promotion du vélo comme de déplacement doux et respectueux de l'environnement
- A.3. Des transports en commun moins polluants
- A.4. Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique de concert avec l'ensemble des partenaires institutionnels
- A.5. Réduire l'impact et la facture énergétique liées au fonctionnement des bâtiments



A.1 - Un transport propre des déchets

Le traitement, comme le transport des déchets, est l'un des plus gros facteurs émetteur de gaz à effet de serre.

C'est la raison pour laquelle Dracénie Provence Verdon agglomération s'engage et agit pour réduire efficacement la facture énergétique liée aux déchets. Il est aujourd'hui une évidence pour chacun que le traitement des déchets est une priorité dans la lutte pour réduire l'impact sur l'environnement.

Si chaque citoyen doit se sentir impliqué à chaque étape de la chaîne de ce traitement, l'agglomération a d'ores et déjà pris de nombreuses dispositions afin de diminuer la facture énergétique liée aux déchets en Dracénie.

La réduction des pollutions de l'air

La mise en place du schéma de collecte a trois conséquences majeures : augmentation du tri impliquant moins de prélèvement de ressources, augmentation des volumes disponibles avec réduction des fréquences de collecte, diminution des distances parcourues lors de la collecte.

Ces trois conséquences conduisent à une réduction de la pollution de l'air.

Le transport des déchets

Dans le cadre de ses renouvellements de marché, DPVA a souhaité inciter les entreprises candidates à faire des propositions de carburants « plus propre » dans leurs offres avec une bonification du critère environnemental. Pour le marché transport des déchets, le prestataire s'est engagé dans son offre à renouveler 100% de son parc roulant et c'est le cas depuis le 1^{er} janvier 2019 pour l'ensemble des 13 véhicules affectés au transport des déchets de l'agglomération. En juillet 2019, une toute nouvelle station de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) a permis le développement des collectes en bennes et camions roulant au GNV. Cela représente un autre volet de la réduction des pollutions de l'air.

Ce gaz est en partie issu des déchets, ce qui permet une réelle économie circulaire et l'évitement de combustion de ressources hydrocarbures.



Pour le marché de collectes des déchets (les bennes), **50% du parc roulant circule déjà en GNV et la totalité du parc sera renouvelé (43 véhicules).**

Par ailleurs, pour le marché transport « passagers », le prestataire **s'est aussi engagé à renouveler entièrement son parc de 80 véhicules roulants pour les équiper en GNV sur deux années.**

Dans le cadre des trois marchés, les deux entreprises prestataires se sont associées pour créer ensemble une station GNV, station qui a été inaugurée le 1^{er} juillet 2019, qui a permis le développement plus rapide des collectes en bennes et camions roulant au GNV.

Une volonté affichée de répondre à l'objectif énoncé dans le cahier des charge de réduction des pollutions de l'air. En effet, il s'agit là d'une mesure très forte pour réduire l'impact environnemental du transport des déchets, avec **1 million de kilomètres parcourus** chaque année par ces véhicules, qui rouleront désormais avec un carburant émettant **53 % d'oxyde d'azote et 90 % de particules de moins qu'un véhicule diesel récent.**

A.2 La promotion du vélo comme de déplacement doux et respectueux de l'environnement

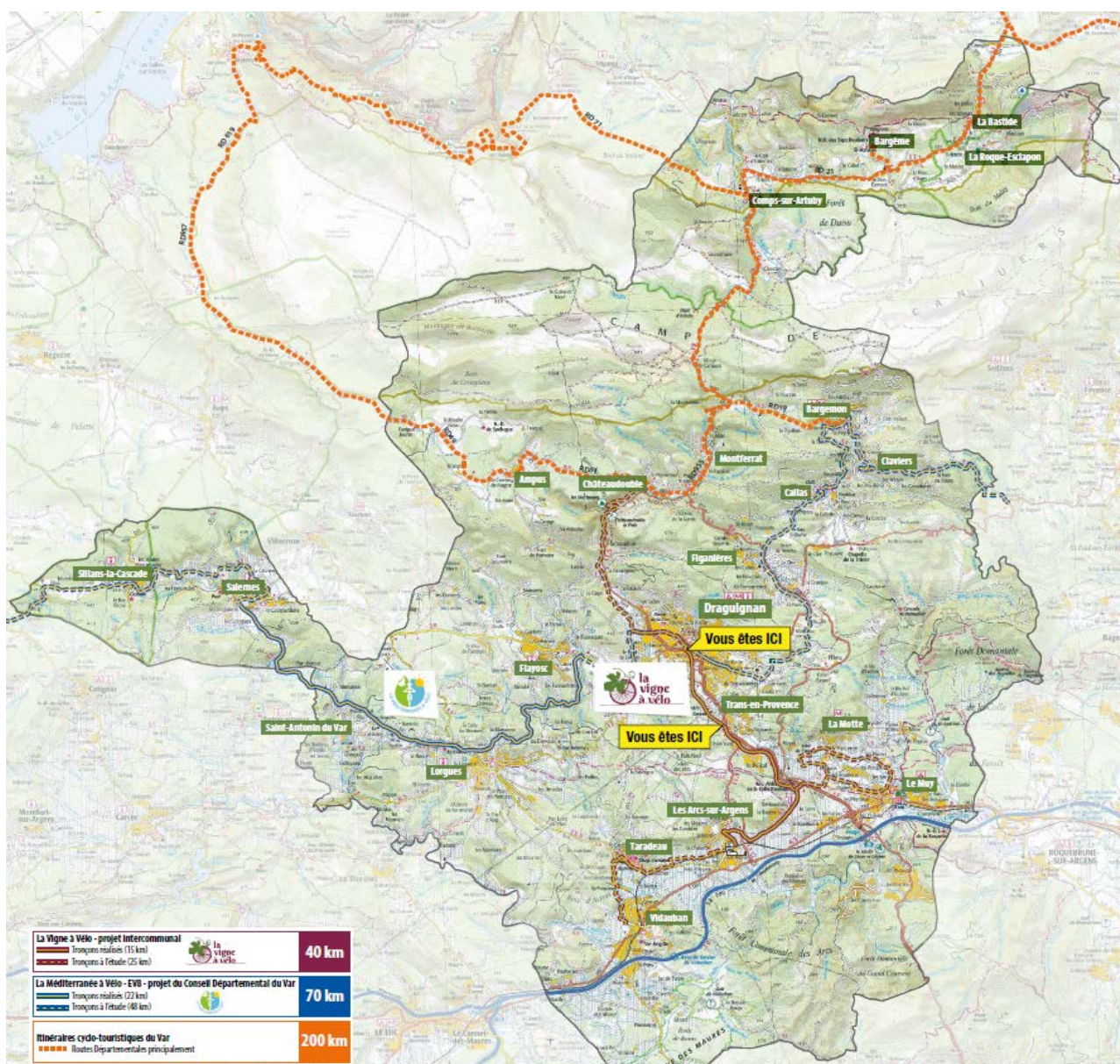
Dans le cadre du plan national « Vélos et mobilités actives », DPVa a été lauréate de l'Appel à « Projets Vélo» et Territoires de l'ADEME.

Dans ce cadre, DPVa a l'ambition de développer une **politique cyclable au quotidien**.

Le schéma des vélo-routes et voie verte en Dracénie constitue aujourd'hui un document cadre de référence à l'échelle communautaire.

Ce maillage d'itinéraires cyclables répond à trois vocations :

- Permettre les déplacements en mode doux au quotidien,
- Offrir une infrastructure de loisirs aux habitants
- Développer l'attractivité touristique.



Plan vélo : vers la *vélorution*

En complémentarité du développement des modes de transports propres, Dracénie Provence Verdon agglomération s'engage résolument dans la promotion du vélo comme mode de déplacement doux et respectueux de l'environnement, moins consommateur d'énergie et moins producteur de gaz à effet de serre. Le schéma cyclable de Dracénie, la «**Vigne à Vélo**», est un projet phare de l'agglomération, reliant à ce jour 15km sur 3 tronçons de Draguignan aux Arcs-sur-Argens.

Les Arcs-sur-Argens – Rond Point de Sainte Roseline, • Draguignan – Trans-en-Provence, • Trans-en-Provence – Rond Point de Sainte Roseline.

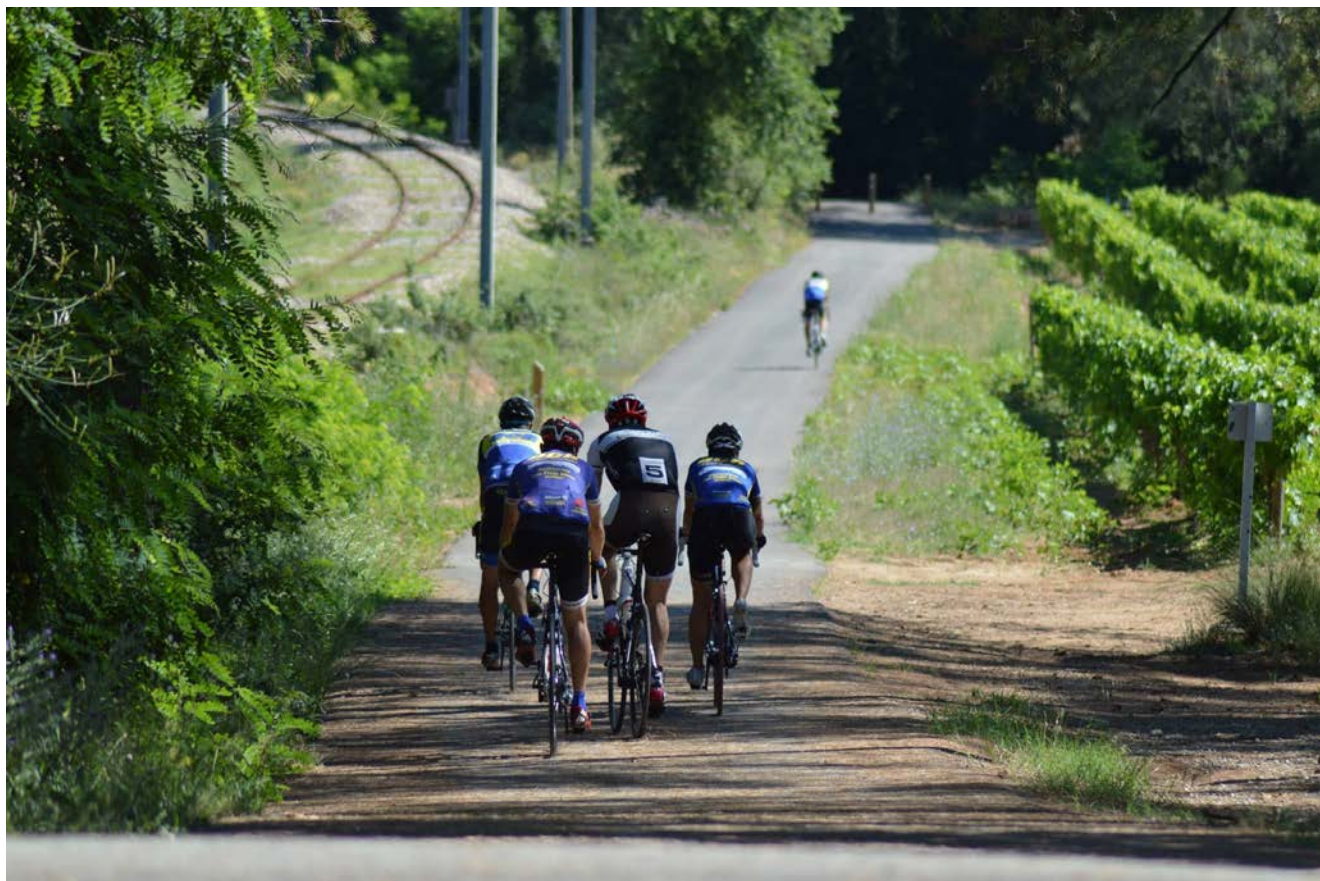
À terme, ce sont 45km qui relieront es communes de Vidauban, Taradeau, Les Arcs-sur-Argens, La Motte, Le Muy, Trans-en-Provence, Draguignan et Châteaudouble en site propre et sécurisé en complément de l'EuroVélo8 (EV8).

La réalisation du tronçon n°4 de la Vélo-voie « la Vigne à Vélo » a été approuvé en décembre 2019.

Ce tronçon n°4 reprend le Chemin des Launes, chemin qui reliait avant les inondations du 15 juin 2010, Draguignan au Hameau de Rebouillon (commune de Chateaudouble). Il est majoritairement implanté sur des propriétés publiques (communes de Draguignan et d'Ampus), mais touche également des propriétés privées. En préalable de la mise en œuvre dudit tronçon (janvier 2020), il convenait de procéder à l'acquisition des fonciers nécessaires.

Ainsi, Dracénie Provence Verdon agglomération s'est portée acquéreur de tout ou partie des parcelles appartenant aux différents propriétaires riverains et impactés par le tronçon, et va concéder aux propriétaires une compensation financière pour l'aménagement d'une clôture grillagée le long de leur parcelle.

Le succès populaire de la Vigne à Vélo démontre à ce jour un engouement incroyable.



Prime à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique (VAE)

En complémentarité du développement des modes de transports, lancement d'une campagne de versement d'une **Prime à l'acquisition d'un VAE**, respectueux de l'environnement, moins consommateur d'énergie moins producteur de gaz à effet de serre.

Cette prime, créée en mai 2019, a permis de satisfaire 357 demandes d'aide pour un montant total de près de 71400€ d'un montant de 200€ maximum par foyer.

Combinée au déploiement de bornes de recharge et à la mise en place d'arceaux pour se garer sur les équipements communautaires de Dracénie, cette mesure vise à populariser au maximum l'usage du vélo sur le territoire.

Pour compléter ces mesures, l'agglomération a recruté **un chargé de mission « vélo »**, poste financé par l'ADEME, recrutement à compter de janvier 2020 dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME "Vélo et territoires" pour développer les opérations de sensibilisation de la population avec diverses manifestations et actions (permis vélo à l'école, challenge, course).

Ce plan vélo se décline aussi au sein de l'administration communautaire : dotation **de 3 vélos électriques** pour les services et pour élaborer un schéma directeur vélo.

Mis à disposition des salariés de l'agglomération pour les déplacements entre les sites, ces véhicules ont été disposés dans les bâtiments communautaires et sont utilisés de manière collective.



IK Vélo

Mise en œuvre d'une **Indemnité Kilométrique Vélo (IK Vélo)** au profit de ses agents. Cette indemnité permet une participation aux frais engagés par les agents se déplaçant en vélo (avec ou sans assistance électrique) entre leur résidence et leur(s) lieu(x) de travail.

La mise en place de l'IKVélo s'est déroulée le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2019 à titre expérimental.

Ce dispositif expérimental a permis aux agents effectuant leurs trajets domicile-lieux de travail avec leur vélo personnel d'être indemnisés à hauteur de 0.25€/km à raison d'un trajet par jour (aller/retour).

L'indemnité était plafonnée à 200€.

La mise en place de l'IKVélo avait deux objectifs principaux :

- Inciter le personnel à changer ses habitudes de déplacement pour le trajet domicile-travail ;
- Améliorer la santé et le bien-être des agents au travail.

Les trajets parcourus (aller/retour) oscillent entre 2 et 22 km par jour.

L'éventuel renouvellement de cette opération sera étudié au regard du bilan 2019 et à la publication des décrets encadrant désormais cette participation suite à la récente promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités.

A.3. Des transports en commun moins polluants

4 Actions concernant le transport collectif :

• Une restructuration du réseau a été initiée pour offrir une véritable alternative à la voiture particulière. De ce fait, 3 actions concernant le transport collectif ont ainsi été définies.

Conscients des difficultés liées à un tissu urbain diffus d'une agglomération mi urbaine-mi rurale où domine la culture de la voiture particulière, les élus de l'Agglomération ont souhaité aller encore plus loin dans la restructuration du réseau pour une véritable alternative à la voiture particulière :

- Du Transport à la demande pour toutes les communes
- Des lignes interurbaines plus directes, plus lisibles, renforcées sur les tronçons les plus densément peuplés et desservant les pôles générateurs de fréquences plus importantes
- Une augmentation de l'offre à Draguignan, ville-centre

La démarche de restructuration du nouveau réseau de transport collectif répond à des critères de développement durable, à savoir :

Finalité 1	Finalité 2	Finalité 3	Finalité 4	Finalité 5
Changement climatique	Préservation biodiversité	Epanouissement de tous	Cohésion sociale	Consommation responsable

Le transport constitue de loin le 1^{er} secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre. L'agglomération concentre ainsi de nombreux efforts sur ce secteur-clé afin de diminuer notre facture énergétique et les impacts sur la santé publique.

Ces dernières années, les efforts de l'agglomération se sont majoritairement concentrés sur le réseau de transport en commun avec la mise en service en septembre 2018 d'un nouveau réseau entièrement restructuré pour favoriser l'augmentation de sa fréquentation.

Impact sur la fréquentation : toujours en hausse

Le réseau a connu une croissance importante de sa fréquentation, soit **+ 10,5 %**.

L'évolution à Draguignan (hors navette de centre-ville) est de **+ 15,33 %**

Il est à noter l'utilisation en progression de l'**appli Tixi Pass** qui permet d'acheter un titre dématérialisé sur un smartphone. **3 185 passagers** l'ont utilisée.



Le nouveau réseau

Lignes urbaines à Draguignan

1 Koenig – Hôpital – La Clappe (20 à 30')

2 Micocoulier – Pl. de la Paix

3 Bonaparte – Salamandrier – Caussemille (30')

Lignes d'agglomération

5 Les Arcs – Draguignan (30') de 5h15 à 23h00

6 Flayosc - Draguignan

9 Vidauban - Draguignan

10 Le Muy - Draguignan

11 Lorgues – Draguignan

12 Ampus – Draguignan

13 La Motte - Lorgues

Lignes Varlib – ZOU!

1201 Aups- Draguignan

2201 La Martre - Draguignan

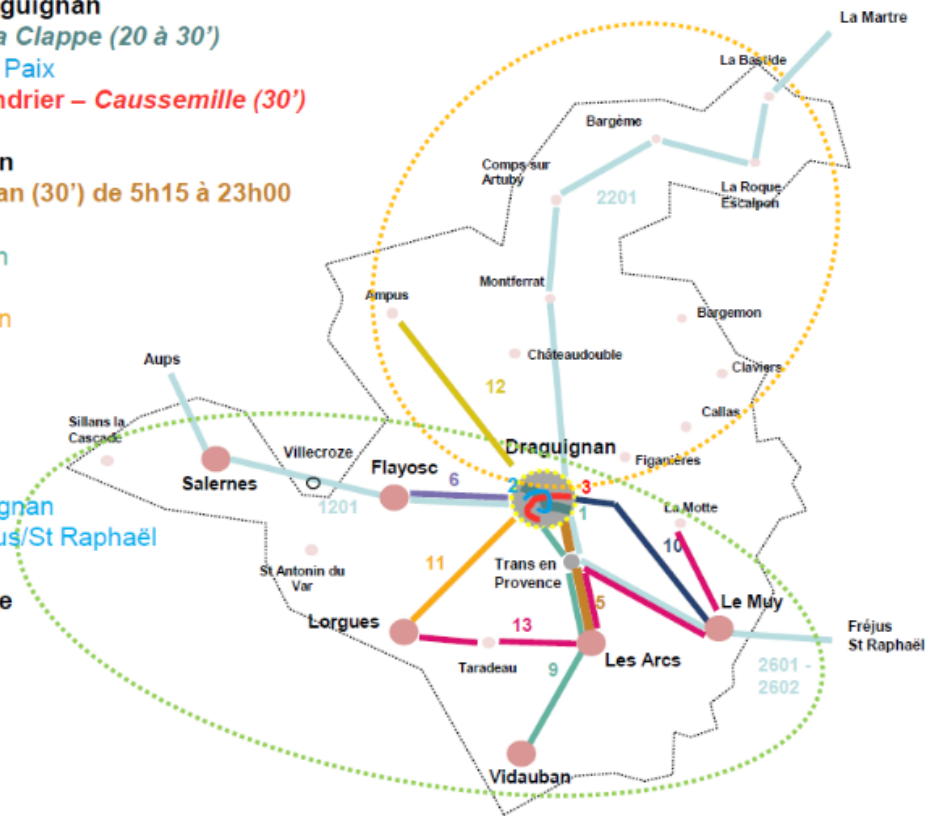
2601 Draguignan – Fréjus/St Raphaël

Transport à la demande

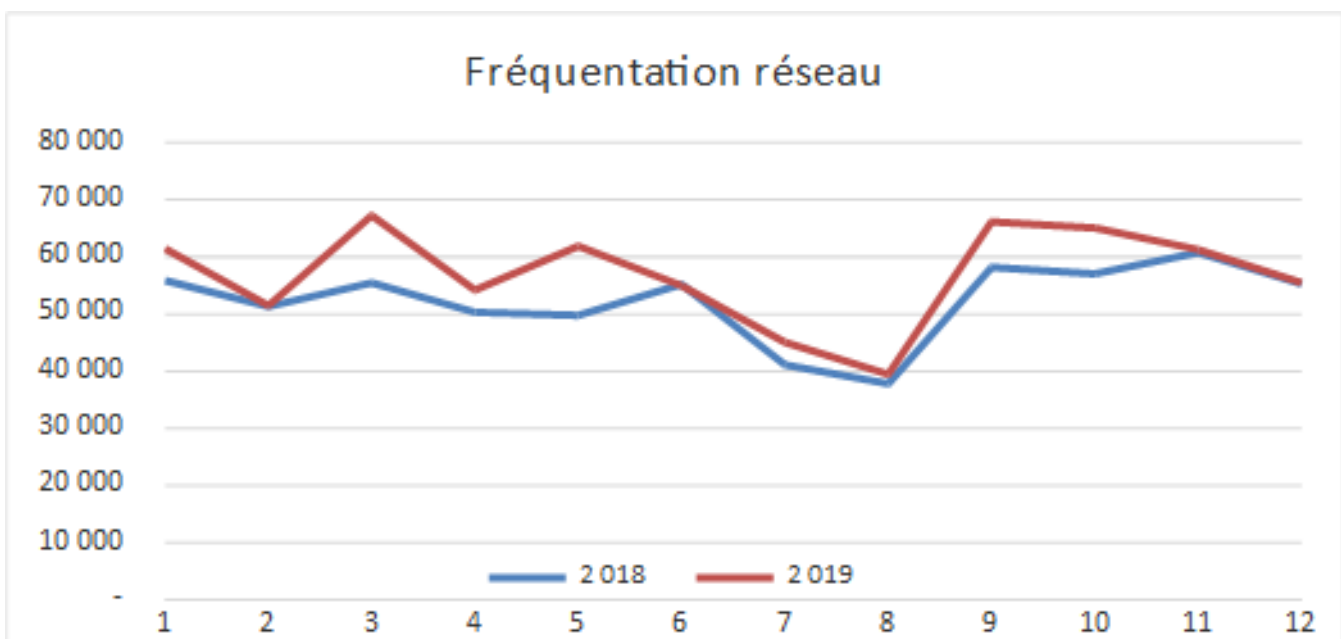
TAD Nord

TAD Sud

TAD Draguignan



Fréquentation réseau



Prise en compte de la dimension environnementale dans les Marchés Publics de transport

Depuis 2018, la CAD (puis DPVa) a incité les entreprises candidates à innover en matière de véhicules à hautes performances environnementales. Le critère de notation des offres aux marchés publics, relatif aux performances environnementales, a ainsi été porté à 30 % de la note totale, ce qui est élevé par rapport aux marchés lancés habituellement.

Les entreprises candidates ont proposé des **réponses ambitieuses avec un renouvellement du parc d'autocars à 100 % en GNV** en août 2020, marquant un véritable challenge de transformation des parcs de véhicules mis à disposition dans le cadre de ces marchés publics.

Le Gaz Naturel Véhicule GNV est du gaz naturel utilisé comme carburant.

L'autonomie d'un véhicule GNV est quasi équivalente à celle d'un véhicule diesel, toutefois, ce carburant est nettement moins polluant :

- Réduction de 8% des émissions de CO₂ ;
- Réduction de 96% d'émission de particules ;
- Réduction de 53% d'émission d'oxyde d'azote ;
- Réduction de 50% de pollution sonore.

Mise en service d'une flotte de véhicules roulant au Gaz Naturel Véhicule (GNV)

Véritable parti pris pour Dracénie Provence Verdon agglomération, la transition énergétique du parc de véhicules de transport en commun est effective avec déjà une cinquantaine de cars roulant au GNV fin 2019. Elle devient une des premières agglos sur le plan national à disposer de cars GNV pour ses services interurbains (lignes régulières, scolaires et transport à la demande).

En effet, jusqu'à peu, le GNV n'était utilisé que pour des réseaux urbains, en ville.

Toutefois, l'ambition de DPVa ne s'est pas limitée à Draguignan mais à l'ensemble du territoire pour que les atouts du GNV bénéficient au plus grand nombre :



Une navette électrique pour le centre-ville à Draguignan

Mise en service le 1^{er} avril 2019, elle dessert le centre ancien de Draguignan au moyen d'un véhicule 100 % électrique.

Service de proximité par excellence, elle concourt à l'animation du centre-ville et permet à la population de se rendre aux commerces, dans les services administratifs, ... gratuitement.

Elle a été plébiscitée par la population et **50 personnes l'utilisent chaque jour en moyenne**.

Elle fonctionne du lundi après-midi au samedi soir selon un circuit passant notamment par les rues piétonnes du centre ancien.

Cette navette a pour vocation de proposer des solutions de mobilités de proximité en cohérence avec la stratégie affichée de redynamisation du centre-ville.

Elle dessert, outre les rues commerçantes, certaines rues plus éloignées pour permettre aux personnes excentrées de rejoindre le cœur de ville en toute simplicité et au moyen d'un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement et non bruyant.

Ce dispositif se veut souple et adaptable en fonction des divers travaux de voirie et notamment ceux de la place du marché. Des zones de desserte ont ainsi été définies plutôt qu'un circuit fixe avec des arrêts matérialisés, plus contraignant et rigide pour les usagers.



A.4. Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs plus spécifiquement dans le domaine du logement, de la construction et pour les territoires, elle porte l'ambition de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du bâtiment ;
- Accélérer la rénovation énergétique des logements ;
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages ;
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux durables pour la construction ;
- Renforcer le rôle des collectivités locales pour mobiliser leurs territoires et réaffirmer le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le volet résidentiel du Plan de Transition Énergétique de DPVa vise en particulier à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, de concert avec l'ensemble des partenaires État, Région, Département, bailleurs sociaux. Dans le cadre de ce plan, DPVa déploie de nombreux dispositifs pour traiter l'habitat indigne et la précarité énergétique :

- Le **Programme d'Intérêt Général (PIG) 2017-2020**, a eu pour objectif l'amélioration de **235 logements en 3 ans** à destination des propriétaires et copropriétaires privés de biens à rénover. Il permet d'attribuer des aides financières directes sous forme de subventions et prévoit un accompagnement gratuit et personnalisé dispensé par un prestataire spécialisé.

Pour compléter ce dispositif, une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2018-2022**, ciblée sur le centre ancien de Draguignan doit permettre aux propriétaires de réaliser des travaux de réhabilitation qualitatifs pour mettre en œuvre une politique globale d'amélioration de l'habitat en centre-ville.

Dans le cadre du programme d'habitat adopté en décembre 2018, le **Plan Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024** prévoit une bonification des aides financières pour la production de logements neufs sous réserve de critères environnementaux précis.

À cet effet, une enveloppe de plus de 550 000€ a été prévue pour le parc social avec un objectif global de **375 logement sociaux** par an, à raison de **1500€ par logement neuf**.

Cette ambitieuse politique s'appuie sur la volonté de Dracénie Provence Verdon agglomération de produire un **parc de logements respectueux de l'environnement et pérennes**.

Dans cette optique ainsi qu'en matière de sensibilisation de la population, l'agglomération participe activement à l'**Agence de Rénovation Énergétique Var-Est (AREVE)**, qui agit auprès des particuliers, des entreprises et des copropriétés.



Elle a permis de relancer une activité publique de conseil auprès des particuliers en matière de rénovation énergétique depuis octobre 2017.

La mise en œuvre d'une plateforme soutenue par les élus de l'Agglomération, a permis un déploiement efficace et rapide de ce service. Le nombre de contacts est en augmentation : **546 pour 516** en 2018. La localisation de l'espace AREVE à Draguignan dans une zone facilement accessible, en entrée de ville participe à assurer une bonne desserte de ce service.

Il a été constaté une forte attente de la part des citoyens dracénois. Le lancement quasi-simultané du **PIG Dracénie** et **l'OPAH de Draguignan** ont permis de compléter une dynamique sur cette thématique.

L'AREVE a participé ou organisé 9 évènements majeurs autour de la thématique de la rénovation énergétique et de l'intérêt d'agir et de faire des travaux ; aussi bien auprès des particuliers que des entreprises.

Quelques chiffres

1400 logements ont été ou sont en voie d'être rénovés avec le soutien de l'AREVE sur le territoire de trois intercommunalités varoises sur l'année 2019, dont **613 uniquement sur le secteur DPVa**.

Les habitants concernés ont bénéficié d'un entretien personnalisé avec un conseiller de l'AREVE souvent suivi d'une étude thermique et financière complète permettant d'entreprendre les rénovations nécessaires réalisées par des partenaires identifiés par l'AREVE (signataires de la charte d'engagement).



Avant



Après

A.5. Réduire l'impact et la facture énergétique liées au fonctionnement des bâtiments

L'impact énergétique du patrimoine communautaire est un volet important à prendre en compte par l'action publique qui **agit concrètement pour réduire la facture énergétique** liée au fonctionnement des bâtiments de l'agglomération.

Depuis plusieurs années, DPVa s'est engagée dans une gestion responsable de son patrimoine, et a structuré ses services pour mieux suivre les consommations de ses bâtiments en vue d'en réduire l'impact climatique mais aussi mieux maîtriser la dépense publique. Cette action en faveur du respect de l'environnement dans la gestion de son patrimoine s'envisage sur le long terme.

En 2019, l'Agglomération a poursuivi ses actions en matière d'optimisation d'énergie des bâtiments communautaires par:

- Un suivi attentif des consommations couplé à une recherche d'économies d'énergie
- Une gestion rigoureuse des bâtiments nécessitant une grande réactivité
- Un entretien préventif et curatif des équipements de chauffage, climatisation et ventilation
- Le remplacement des chaudières par des chaudières à condensation diminuant de 20% la consommation
- Mise en place de systèmes de régulation qui diminue de 15% la consommation
- Equipement de l'ensemble des bâtiments en ampoule «LED », un investissement rentable de moins de 3 ans, qui permettra une économie de 37000 kWh/an soit (- 45 watts par ampoule)
- Le remplacement de convecteurs électriques de la médiathèque de Bargemon par une PAC (pompe à chaleur réversible)
- Le remplacement de menuiseries en double vitrage au musée des ATP

Un plan pluriannuel d'investissements (PPI)

Son objectif est l'optimisation énergétique du patrimoine pour les prochaines années ainsi que la maintenance.

Elle intègre les travaux d'amélioration des performances énergétiques avec le remplacement systématique des équipements défaillants par du matériel plus performant via :

- le lancement d'une campagne d'isolation des combles,
- l'optimisation de la Gestion Technique Centralisée, notamment au Pôle Culturel Chabran, pour rendre les installations plus efficaces,
- la mise en place systématique de normes de **haute qualité environnementale** lors de la construction de nouveaux bâtiments.

Aujourd'hui, le théâtre et l'hôtel communautaire font l'objet de réhabilitations ambitieuses qui vont avoir un impact positif sur notre budget «fluides».

Le potentiel photovoltaïque à l'étude

Dracénie Provence Verdon agglomération va mener une étude de faisabilité et de calibrage du potentiel d'énergie solaire photovoltaïque sur les bâtiments communautaires.

L'étude devra définir combien de m² sont exploitables et dans quelles conditions, pour démarrer l'équipement dès 2020.

À terme, l'agglomération pourrait devenir productrice d'énergies renouvelables (solaire, biomasse ...).

B - COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires.

Lutter contre les inégalités doit aussi permettre d'assurer un juste partage des richesses à la base du vivre ensemble.



B.1. La cohésion sociale à travers une politique de l'habitat et de la ville renouvelée

L'Agglomération Dracénoise œuvre dans le champ de ses compétences à la cohésion sociale à travers 3 axes d'actions : sa politique en faveur du **logement social et de l'habitat**, la **politique de la ville** et la **prévention de la délinquance**. En 2019, les principales actions mises en œuvre par l'agglomération sont :

Délibération d'arrêt du nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2019-2024

En 2019 le territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération est couvert par deux programmes :

- Un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur les 23 communes avec des secteurs renforcés pour les 8 communes volontaires que sont Ampus, Bargemon, Flayosc, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Saint-Antonin du Var et Vidauban. (Mise en place le 04/12/2017).

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre ancien de Draguignan (Mise en place le 19/09/2018)

Programme d'Intérêt Général (PIG)

Renovation énergétique de logements : animation, accompagnement gratuit, suivi, subventions pour des travaux de rénovation énergétique. Objectif de **235 rénovations** de logement en **3 ans**. **80 rénovations** réceptionnées en 2018. environ **50 dossiers subventionnables** depuis le début de l'année 2019.

Coût : 195 103€

Suite à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle, plusieurs thématiques d'interventions ont été retenues conformément aux orientations de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) soit :

- La lutte contre la précarité énergétique,
- La lutte contre l'habitat indigne et l'habitat dégradé,
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie et/ou au handicap,
- La lutte contre la vacance en lien avec le conventionnement social

En parallèle des interventions seront menées sur les copropriétés Pour la rénovation énergétique des copropriétés « fragiles » ou en « difficultés »

Pour l'organisation des copropriétés qui après pourront prétendre à une aide de l'Anah Dans le cadre de l'ingénierie renforcée, 5 communes ont fait le choix de mettre en place une opération façade sur une partie de leur territoire financée uniquement par leurs fonds propres :

- Ampus
- Bargemon
- Flayosc
- Lorgues
- Saint-Antonin

Actuellement 5 dossiers ont été instruits.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

La commune de Draguignan a souhaité mettre en place un programme spécifique sur son centre ancien ayant pour thématique d'action :

- Améliorer le parc existant
- Faciliter la réhabilitation des immeubles collectifs et les travaux en partie commune
- Diversifier l'offre de logement et la mixité sociale
- Valoriser la qualité patrimoniale (opération façade ...)
- Traiter les dysfonctionnements urbains sur des îlots (ORI)

Sur les **178 dossiers validés** par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, **100** l'ont été dans le cadre du **PIG**, **25** dans le cadre de l'**OPAH-RU**, et **53** en **secteur « diffus » pour des travaux d'économie d'énergie simple** (Habiter Mieux agilité).

Financements

En 2019, le total des crédits engagés pour les subventions Anah s'élève à **1 508 205 €**, dont **222 339 €** pour l'ingénierie et **1 285 866 €** pour les travaux d'amélioration.

Subvention DPVa

En 2019, DPVa a engagé **324 049 €** en complément des aides Anah.

Subvention Conseil Régional Sud PACA

Lors de la mise en place du PIG, DPVa et le Conseil Régional Sud PACA ont établi une convention de délégation de gestion des aides de la Région.

En 2019 DPVa a engagé pour le compte de la Région un total de **102 702 €** de subventions.

Le Contrat de Ville 2015-2020

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 prévoyant la prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022, DPVa a engagé avec l'État une rénovation de son document cadre pour proposer un protocole d'engagements renforcés et réciproques avant la fin de l'année. S'appuyant notamment sur l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville de la Dracénie, le déploiement du pacte de Dijon, le plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, mais surtout en associant et interviewant l'ensemble

des parties prenantes, dont les conseils citoyens, DPVa a synthétisé dans ce document les orientations stratégiques à poursuivre jusqu'en décembre 2022.



Il entend :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de ville : l'amélioration du niveau de vie et de revenu des résidents des quartiers prioritaires Politique de la ville (QPV), et aider à l'inclusion sociale,
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de ville dans leurs engagements, notamment en matière de droit commun, et préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs,
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée entre DPVa et l'État, en associant les conseils citoyens.

Il a fait l'objet de concertation avec les partenaires signataires et opérateurs locaux, et a été validé en comité de pilotage *Politique de la ville* en date du 7 novembre 2019.

Les axes prioritaires à engager sont les suivants :

- Conforter la politique d'évaluation pour les actions financées dans le cadre de l'appel à projets.
- Réaffirmer une stratégie politique en faveur des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

En complément des visites de terrain, des réunions de coordination se sont développées en 2019 avec les opérateurs et partenaires.

Ces groupes de travail thématiques sont menés tout au long de l'année par DPVa et le Délégué du Préfet, avec pour objectif le suivi des actions mais également avoir une meilleure connaissance des actions de chacun sur le territoire, ce qui permet de faciliter la coordination et l'orientation des publics.

- Mobiliser le partenariat et assurer la bonne coordination des dispositifs dans les quartiers,
- Minimiser la lourdeur administrative,
- Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ainsi que la création et le développement d'entreprises,
- Favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité et le bien vivre ensemble,
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Pour l'année 2019, l'Agglomération et l'État ont soutenu financièrement **47 actions** menées par les acteurs associatifs du territoire à destination des habitants des quartiers prioritaires pour un montant de crédits spécifiques de **244 800€ (99 800€ pour l'État et 145 000€ pour DPVa)**.

Un soutien à l'animation des conseils citoyens particulièrement suivi par le Délégué du Préfet, en lien avec

l'équipe opérationnelle de DPVa, permet la poursuite de la dynamique engagée en 2018 pour remobiliser les trois Conseils citoyens.

Principales actions menées contribuant à la cohésion sociale

Les ateliers natation

En partenariat avec la Direction des Sports, la Direction de l'Habitat, de la Cohésion Sociale et de l'Emploi a développé, sur son droit commun, des ateliers de natation dédiés aux enfants habitants en quartier prioritaire, pendant les vacances scolaires de février et d'avril 2019.



Ainsi, **3 ateliers quotidiens avec moniteurs**, du lundi au vendredi, pour les jeunes âgés de **6 à 12 ans**, ont eu lieu à la piscine J. Boiteux de Draguignan. Sur inscription, ce sont une trentaine d'enfants en moyenne par période qui ont bénéficié de l'apprentissage de la natation et l'incitation à la pratique des activités nautiques. DPVa participe, dans ce cadre, à la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive et facilite l'accès aux équipements et aux différentes pratiques répondant à l'objectif national « apprendre à nager ».

Prévention de la délinquance

Soutien à la politique de prévention spécialisée sur Draguignan et le Muy

DPVa soutient la prévention spécialisée en place dans les deux communes ayant des quartiers prioritaires. L'agglomération prend part aux instances de pilotage de cette politique publique et concourt à hauteur de **74 800 € en 2019** au dispositif.

Soutien à la politique de prévention

Les interventions de DPVa se retrouvent dans les soutiens variés aux actions en lien avec la Prison (animation de groupes de parole, d'accueil des familles, de formation des visiteurs de prison, de relais enfants-parents), des médiations familiales, des dispositifs itinérants de promotion de l'accès aux soins ou d'épicerie solidaire, des conférences-débats lors de la journée justice pour les professionnels.

Le co-financement de DPVa aux structures associatives pour ces actions représente **25 500 € en 2019**.

Prévention de la radicalisation

L'agglomération a été coordinateur dans la mise en place de sessions de formation sur les thématiques de « Prévention de la radicalisation » ou « Laïcité et valeurs de la République » réunissant plus d'une cinquantaine de personnes.

Violences faites aux femmes, violences conjugales

Depuis 2011, dans le cadre de son Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), DPVa est investie dans la réflexion et l'action en faveur de la lutte contre les violences conjugales et les violences faites aux femmes.

En synthèse des cycles de formation des professionnels du territoire financés en 2018, DPVA a réuni l'ensemble des participants sur une journée de restitution et d'échange au printemps 2019.

La coordination et l'animation du réseau des acteurs œuvrant de près ou de loin sur ces thématiques est assurée en 2019 comme en 2018 par DPVa aux côtés de l'État.

Notamment la mise en place d'une plateforme de partage d'informations entre professionnels, à laquelle est adossé l'annuaire des personnes ressources « référentes ».

En parallèle, DPVa cofinance le poste d'Intervenant Social en gendarmerie mis en place à partir d'octobre 2019 et entend poursuivre ce cofinancement jusqu'en 2022.

Enfin, DPVa poursuit son action de mise à l'abri temporaire de victimes de violences conjugales dans le cadre du financement de deux hébergements et du dispositif de suivi des victimes. Le cofinancement de DPVa pour ces actions représente 12 700€.

Le Point d'Accès au Droit (PAD)

Dans le cadre de la cohésion sociale, le Point d'Accès au Droit de la Dracénie, situé à Draguignan, est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel permettant d'apporter une information de proximité aux personnes confrontées à un problème juridique ou administratif.

Tout citoyen peut ainsi obtenir des renseignements sur ses droits et devoirs en rencontrant des professionnels du droit ou des associations spécialisées (avocats, huissiers, notaires, médiation familiale, victimes, défenseur des droits.)

Les usagers sont accueillis par téléphone ou de manière physique, et orientés vers les professionnels compétents. Des permanences sont assurées au sein du PAD ou une dizaine d'organismes sont présents pour trouver des solutions juridiques et sociales de la vie du quotidien (famille, étranger, logement, travail, contrats, voisinage, surendettement...).

En 2019, **166 permanences** ont été organisées avec une fréquentation d'environ **1012 usagers**.

Les différents accueils (téléphonique, physique/permanences) ont représenté **3150 usagers sur l'année**.

Depuis la fin du mois de novembre, le PAD a réintégré la direction de la cohésion sociale avec une nouvelle coordinatrice.



Accueils de Travaux d'Intérêts Généraux (TIG)

DPVa accueille des personnes effectuant des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG). En partenariat avec l'administration pénitentiaire, DPVa a conventionné avec la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD), afin d'accueillir des personnes en TIG ou en Réparation pénale (REP) pour les mineurs. Les TIG et REP sont des mesures alternatives à l'incarcération. Ce sont des sanctions de réparation prononcées par les magistrats du parquet ou du siège. Ces mesures demeurent des sanctions au cours desquelles la Personne Sous Main de Justice (PPSMJ) fait un acte de réparation envers la société suite au délit qu'elle a commis. En 2019, 8 accueils en TIG ont été organisés, représentant 722 heures de travail, ainsi que 2 accueils en réparation pénale. Ces personnes sont principalement accueillies à la Direction des sports ou ponctuellement au sein du Réseau de lecture publique en médiathèques (Direction des Affaires Culturelles), des Directions des Transports ou de l'Environnement ou encore en accueil dans les offices de tourisme.



B.2. Une accessibilité aux services publics renforcée

L'accessibilité aux services publics est une problématique d'importance particulièrement en zone mi-urbaine mi-rurale. Elle contribue également à renforcer la cohésion sociale et à l'égalité des territoires.

DPVa œuvre dans le cadre de ses compétences à l'amélioration :

- En pratiquant une politique tarifaire de ses services adaptée aux populations ayant des revenus les plus faibles et des handicaps.

Que ce soit dans le domaine des sports, de la culture, des transports, l'agglomération maintient une politique tarifaire en faveur des plus démunis, des jeunes et des scolaires.

• En mettant en accessibilité de ses équipements vis-à-vis des personnes à mobilité réduite
Dans le respect du contexte législatif, l'agglomération met en œuvre un schéma de mise en accessibilité de ses équipements publics existants et veille à garantir le respect des normes d'accessibilité lors de la création de nouveaux équipements. Cela passe par un **Schéma d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité Programmée** décliné sur les **bâtiments** et le **réseau de transport**.

- En développant des services en ligne

DPVa a développé l'accès en ligne de ses services publics dans plusieurs domaines : mise en réseau et réservation des ouvrages dans les médiathèques. L'achat des places de spectacles de l'auditorium du pôle culturel est également disponible par voie dématérialisée sur l'espace numérique auditorium-dracenie.com.

Pour les transports, la création d'une boutique en ligne et une appli d'achat dématérialisé sur smartphone (Tixi Pass).

• En facilitant la mobilité pour apporter des solutions à tous et dans tous les territoires afin d'améliorer concrètement les déplacements au quotidien en anticipant les axes de la loi d'orientation sur les Mobilités (LOM) à venir

- En développant des solutions innovantes d'accès aux services à distance.

Des services publics plus accessibles aux populations

• Lancement d'une étude mobilité par l'Agence d'Urbanisme d'Aire Toulonnaise (AUDAT) Var
Dans le cadre de la démarche Inter-SCOT et afin de préfigurer une éventuelle Enquête Ménage Certifiée Cerema (EMC2), DPVA et les agglomérations limitrophes ont confié à l'AUDAT Var la mission d'établir un portrait de territoire sur la mobilité.

Il s'agissait de collecter de la donnée, notamment sur les déplacements domicile-travail, afin de définir des axes de réflexion sur des thématiques ciblées. Les conclusions endues début 2020 éclaireront les élus sur les différentes options pour la poursuite d'une meilleure connaissance de la mobilité du et des territoires (EMC2 ou études thématiques). Ces réflexions contribueront à l'élaboration de la politique de mobilité du mandat à venir.

Quelques éléments du bilan du schéma d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmé (le Sd'AP) à retenir :

Le Sd'AP est défini réglementairement pour une période de 3 ans à l'issue de laquelle un bilan des actions nécessaires à la mise en accessibilité prévu à l'article R. 1112-22 du code des transports doit être réalisé.

Transports

Des modifications sont intervenues dans les périmètres des services de transport avec l'adoption du nouveau réseau en septembre 2018 :

Les lignes régulières ont été modifiées dans leur tracé avec des impacts sur les points d'arrêt desservis. Il en ressort 169 points d'arrêts prioritaires dont 36 sont déjà accessibles. Les objectifs de cette modification étaient d'étendre le transport à la demande à toutes les communes ;

L'amélioration de l'Accessibilité de l'information des voyageurs aux points d'arrêts

L'information au point d'arrêt a totalement été revue pour la rendre accessible, tant au niveau de la taille que de la police des caractères.

Ces nouveaux supports permettent d'identifier le numéro de la ligne et la destination.

Ces dispositions ont été appliquées à l'ensemble des points d'arrêts prioritaires.

A bord des véhicules

L'Agglomération a équipé l'ensemble de bus urbains dont elle est propriétaire d'un système d'information voyageurs conformément aux engagements pris dans le Sd'AP.

Ce système diffuse l'information sonore et visuelle à l'aide d'écrans ou de bandeaux lumineux selon le type de véhicule. Il a été déployé dans les autocars des prestataires de service en 2019 dans le cadre du renouvellement complet de la flotte.



L'accessibilité des pôles d'échanges de la gare des Arcs/Draguignan :

Les travaux d'accessibilité du pôle d'échanges de la gare ferroviaire ont été réalisés finalisés pendant la période du Sd'AP et ont porté sur le rehaussement des quais et l'installation d'un ascenseur permettant l'accès des personnes à mobilités réduites au quai n°2.

Les écrans d'information des voyageurs ont également été remplacés.

Dracénie Provence Verdon agglomération a inscrit un projet de réalisation d'un pôle transport garant des fonctionnalités d'interconnexion entre les services routiers des réseaux d'agglomération Ted Bus et régional Zou dans son Plan Pluriannuel d'Investissements. Un démarrage des travaux est prévu en 2020. Ce projet fait l'objet de demandes de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Cœur de Ville et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial.

La gare routière de Draguignan est le lieu d'interconnexion entre les lignes urbaines, interurbaines d'agglomération et régionales soit au total près de 20 lignes.

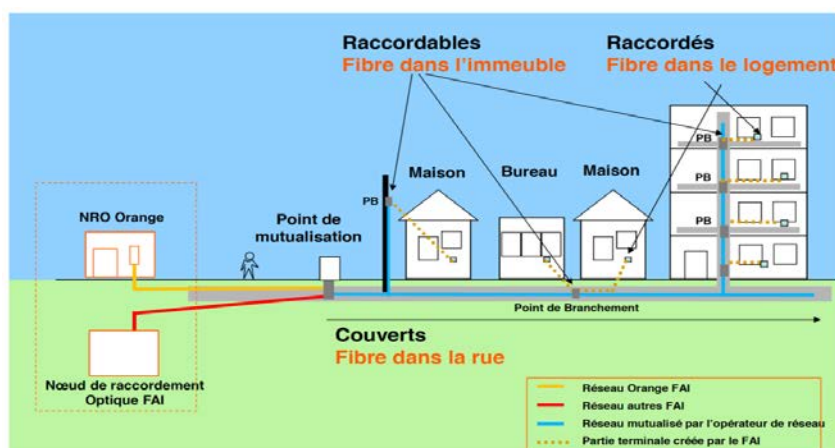
L'intermodalité avec notamment les mobilités actives (marche à pied et vélos) sera renforcée.

Une réflexion porte également sur la réalisation d'un parking relais attenant.

Le très haut débit pour tous

Conformément à la convention signée en 2015 avec Orange pour développer l'accès au très haut débit sur le territoire, l'échéance de couverture totale en 2020 n'est pas totalement atteinte.

Le Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), auquel participe financièrement l'agglomération, a débuté par une opération de montée en débit, initié par les études de 2018 et finalisé en 2019 pour amener le haut débit dans les communes de Comps-sur-Artuby et Bargème.



B.3 La cohésion sociale au prisme des politiques de développement économique, de l'emploi et de la formation

Compétente en matière économique, l'agglomération dracénoise mène une politique en faveur de la création d'entreprises et du soutien à l'économie locale contribuant au développement harmonieux de son territoire mais aussi à la cohésion sociale grâce aux emplois qu'elle génère pour satisfaire les besoins de la population locale.

• Des actions pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes publics

L'agglomération soutient les actions visant à favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes publics en difficulté, ce qui contribue à renforcer la cohésion sociale du territoire.

A ce titre, on peut noter qu'en 2019, l'agglomération soutient financièrement les Missions Locales (la mission locale Dracénie Cœur du Var et la mission locale Est Var) couvrant son territoire, organismes qui mettent en œuvre une intervention globale au service des jeunes de 16 à 25 ans en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale.

• Collaboration entre Pôle Emploi et le Réseau de lecture publique

Trois agences Pôle emploi (Draguignan, Fréjus, Le Cannet-des-Maures) ont souhaité formaliser par une convention, la mise en commun de leurs compétences et de leurs moyens afin d'offrir un premier niveau de service aux actifs des communes concernées. Cette convention vise à permettre aux demandeurs d'emploi de pouvoir disposer d'un service de proximité au sein des équipements du réseau de lecture publique : plus de 4000 connexions à partir de ces 110 postes publics en 2019.

• L'École de la Deuxième Chance

83 stagiaires en Dracénie (73 en 2018), durée moyenne de 6 mois, taux de sortie positive **63%** permanentes, pour des formations qualifiantes ou diplômantes, des contrats de travail en alternance.

DPVa a soutenu le dispositif financièrement à hauteur de 10 000€.

Des échanges sur les **filières et partenariats** se développent sur les sites : ex « les plombiers du numérique », fibre optique, secteur viticole, nouvelle filière sur la Dracénie « **énergie et environnement** ».

Un rapprochement s'est effectué avec la Direction des services informatiques de DPA sur le volet formation (appui, accueil de stagiaires...), de même que pour le secteur écologique l'E2C a pu s'appuyer sur leurs actions de l'Agglomération sur la transition énergétique

Les stages en entreprise réalisés par les stagiaires sont gérés par une « *référente entreprises* » (lien avec Pizzorno, Enedis...) et l'Agglomération a proposé un partenariat avec la plateforme des Bréguières aux Arcs-sur-Argens.

Les 83 stagiaires sont positionnés sur le bassin d'emploi de la Dracénie. Toutefois, les stagiaires rencontrent des **problèmes de mobilité**.

• Aides à la création d'entreprises : une pépinière/hôtel pour favoriser l'émergence des entreprises de demain

Rappelons, que dans le cadre du dispositif pépinière / hôtel d'entreprises, **des bureaux** mais aussi des postes de travail en co working sont mis à disposition des créateurs d'entreprises à des prix attractifs.

Des services mutualisés leur sont également proposés ainsi qu'un accompagnement et des mises en relations avec les partenaires intervenant dans l'aide à la création d'entreprises dont certains sont accueillis au sein de la pépinière hôtel d'entreprises. Cet accompagnement permet de soutenir et d'héberger les entrepreneurs.

Par ailleurs, les entreprises sont sensibilisées à pratiquer le tri de leurs ordures ménagères.

Afin d'ouvrir encore davantage le vivier des entreprises candidates et d'accueillir de **véritables start up**, des partenariats sont noués afin d'intégrer l'agglomération dracénoise dans un réseau départemental, régional voire national : université de Nice Sophia Antipolis, CCIV, CMAR, Recherche et Avenir...

• Le soutien aux entreprises locales

La volonté d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire, va de pair avec l'accompagnement du tissu économique local dans ses besoins et projets de développement.

- **Un guichet unique pour les entreprises locales : la maison de l'économie et de l'emploi**

La maison de l'économie et de l'emploi à Draguignan regroupe dans ses locaux les l'Agence Pôle Emploi, antenne locale de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale (CMAR), la mission locale Dracénie Cœur du Var ainsi que la Direction de l'Animation Economique et la direction du Tourisme de l'agglomération.

Ce pôle permet à l'ensemble des acteurs et partenaires de l'emploi, la formation et l'économie **de travailler en synergie** mais aussi **d'améliorer l'accès aux services proposés aux demandeurs d'emplois et aux entreprises.**

- La **1^{ère} édition en Dracénie d'un salon d'affaires dédié aux dirigeants d'entreprises**, les acteurs économiques territoriaux, implantés en Dracénie, le **jeudi 3 octobre 2019** à Draguignan. Cette rencontre de l'économie en Dracénie, à l'**initiative de la CCI, CMAV, CLED et de l'UPV**, a rassemblé **plus de 300 participants** : chefs d'entreprises et créateurs mais aussi partenaires institutionnels, au Pôle Culturel Chabran qui a été mis gracieusement à la disposition des organisateurs pour accueillir l'évènement.

Pour cette première édition, les partenaires locaux ont souhaité valoriser Dracénie Provence Verdon, en faisant la promotion de son attractivité par ses réseaux, ses atouts pour réussir, son activité touristique et bien sûr ses entrepreneurs.

Deux ateliers simultanés ont été proposés ayant pour thématique : la force des réseaux, l'intelligence artificielle : une opportunité de croissance ainsi qu'une conférence, des stands speed business meeting organisé par Drac Eco et l'organisation d'un buffet pour clôturer cette matinée.

Il s'agissait d'une première en Dracénie. L'enquête de satisfaction réalisée auprès de **60 entreprises** conforte la volonté des organisateurs pour que cela devienne un rendez-vous annuel.

Signature d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi

2 axes majeurs d'intervention:

- disposer de données qualitatives et quantitatives afin d'alimenter l'observatoire socio-économique de DPVa. Ainsi, l'agglomération pourra adapter ses projets de développement et d'aménagement aux besoins du territoire.

- mobiliser l'offre de service de Pôle Emploi pour accompagner les entreprises dans leurs recrutements, mettre en place des actions de formation adaptées afin de réduire le nombre de demandeurs d'emploi



et contribuer à des embauches locales.

En 2019 des groupes de travail thématiques sur des secteurs en tension ont eu lieu (viticulture, hôtellerie restauration).

- **Le Pacte TPE/PME**

L'Agglomération poursuit la mise en application de son « Pacte TPE PME » qui a pour objet de favoriser l'accès des petites entreprises locales aux marchés publics des collectivités du territoire.

- **La requalification des zones d'activités existantes**

Dans le cadre de la compétence liée au développement économique, DPVa assure la gestion des Zones d'Activités Économiques (ZAE). Une enveloppe de 4 Md'€ est prévue au PPI 2016-2020 pour réaliser des travaux de remise en état, ainsi que des travaux d'amélioration sur les ZAE existantes.

Les enjeux sont multiples : renforcer l'attractivité du territoire, renouveler les quartiers économiques, apporter des réponses aux entreprises situées en zone inondable, conforter le tissu économique existant, être exemplaire.

Les thématiques privilégiées : l'urbanisme, l'environnement, la mobilité, la résilience dans le cadre du PPRI, ainsi que des actions d'animation économique des zones (associations d'entreprises notamment).

La ZAE Saint-Hermentaire

la ZAE Saint-Hermentaire à Draguignan a bénéficié d'importants travaux de réhabilitation. C'est une enveloppe de 1,6 M d'€ qui a été allouée pour ce chantier, cofinancé par l'État, le Conseil Régional Région Sud et le Conseil Départemental du Var.

La zone en question s'étend sur 1,6 km et concerne **la voie Georges-Pompidou, l'avenue de l'Europe ainsi qu'une partie du boulevard Saint-Exupéry**, axes essentiels sur lesquels transitent près de 200 poids lourds chaque jour.

Après **6 mois de travaux** démarrés le 29 avril 2019, les améliorations sont nettement visibles :

- Une voirie complètement rénovée (chaussée, réseau d'eau pluvial),
- Des trottoirs et des cheminements doux réalisés,
- Un plateau ralentisseur implanté,
- Des places de stationnement créées,
- L'éclairage public et la mise en lumière des ponts routiers rénovés,
- La mise aux normes des arrêts de bus réalisée et l'ajout d'un arrêt en direction du centre-ville
- La voie Georges Pompidou et le Boulevard Saint Exupéry végétalisés,
- Une aire d'apport volontaire pour la valorisation des déchets aménagée (3 colonnes ordures ménagères, 1 papier, 1 verre, 1 emballage ménager, et 1 carton)
- La réhabilitation du Point d'Apport Volontaire de l'avenue de l'Europe : remplacement des colonnes existantes par du mobilier neuf (2 colonnes ordures ménagères, 1 papier, 1 verre, 1 emballages ménagers)

Dans le cadre **du plan de l'agglomération de réduction des déchets**, DPVa a mis en place une collecte en porte à porte dans la zone et doté les entreprises de la zone de bacs individuels afin de valoriser les flux suivants : papier, cartons, emballages et plastiques. Sur l'emprise des travaux, environ 25 entreprises sont concernées avec la distribution de 61 bacs.

Les bacs à cartons et emballages plastiques sont collectés 2 fois par semaine et le papier 2 fois par mois.

Des travaux en lien avec la transition énergétique

Une dizaine de plaques signalétiques aux abords des avaloirs d'eau pluviale a été installée, pour inciter le quidam à ne pas jeter de déchets qui se déverseront dans la mer.

Une solution innovante destinée à piéger les déchets directement à la sortie des exutoires d'eaux pluviales de la ZAE avec des filets a été proposée; ils seront installés prochainement sur les 3 principaux exutoires d'eaux pluviales se rejetant dans la Nartuby.



Un projet d'aménagement économique de l'Arc Sud de l'agglomération (Le Muy)

Le projet d'aménagement économique de cette zone a fait l'objet de plusieurs études préalables, engagées en 2019, notamment :

- études préalables à la constitution d'une ZAC,
- études d'impact agricole.

A partir des remontées et conclusions des différentes études, il convient d'engager la phase d'aménagement proprement dite. Pour ce faire, plusieurs AMO complémentaires sont nécessaires quant à la définition des objectifs de développement durable de l'opération.

• Un FISAC communautaire pour soutenir le commerce des coeurs de ville

Plus de 35 commerçants-artisans-entreprises de service ont été accueillis par la DPVA; 6 dossiers ont été agréés (laverie automatique et boulangerie à Flayosc ; brasserie, coiffeur et horlogerie à Draguignan ; boulangerie-pâtisserie à Callas). Deux Comité d'attribution se sont tenus, les 9 mai et 3 juillet 2019. Après plus d'un an de mise en œuvre du Fonds d'aides directes, le nombre de bénéficiaires est faible.

La solution envisagée a été de faire évoluer les périmètres géographiques d'interventions spécifiques. L'Etat a donné son accord .

Aussi, DPVa pourrait envisager d'élargir les périmètres d'intervention du Fonds FISAC afin d'accroître le nombre potentiel de bénéficiaires.

B.4. Une politique d'aménagement solidaire entre les territoires

A travers ses politiques publiques d'aménagement du territoire, de la gestion du risque inondation et de ses politiques contractuelles, l'Agglomération contribue à la solidarité entre les territoires.

La clause de revoyure du Plan Pluriannuel d'Investissements adoptée par le Conseil d'agglomération a fixé un certain nombre d'orientations qui guident l'action de Dracénie Provence Verdon agglomération.

Au-delà de ses compétences exclusives, DPVA a la possibilité d'atteindre certains de ces objectifs en soutenant l'intervention de ses communes membres allant en ce sens. Telle est la vocation des fonds de concours qui concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire et sont l'expression de la solidarité territoriale.

Ci-dessous les communes membres ayant bénéficié de ces fonds de concours durant l'année 2019 :

- **Bargemon** pour le projet de réaménagement de la Salle polyvalente pour un montant **55 919€**.
- **Flayosc** pour l'acquisition d'un pôle médical et l'aménagement d'un parking paysager en entrée de ville, pour un montant de **148 000€**
- **Callas** pour deux projets de voirie, pour un montant de **15 600€**, deux projets d'investissements : Acquisition local mitoyen à la micro-crèche et aménagements intérieurs et extérieurs, pour un montant de **61 249 €**
- **Sillans-la-Cascade** pour les projets de rénovation des façades et des menuiseries du château, de la grand place et de l'équipement du parking « Village » pour un montant de **81 000€**.
- **Saint-Antonin du Var pour le renouvellement du réseau d'eau pour le renforcement de la défense incendie et amélioration** du rendement du réseau de distribution d'eau potable et des travaux de restauration de l'établissement « Lou Cigaloun » (établissement labellisé « Bistrot de Pays » pour un montant total de **88 575€**
- **Montferrat** pour divers projets d'investissements, pour un montant de **17 537€**
- **La Motte** pour deux projets d'investissements: aménagement d'un théâtre de verdure : **15 5824 €** et climatisation des écoles et de la crèche : **8 860€**
- **Châteaouble** pour la réalisation de travaux pour la mise aux normes des sanitaires des services techniques Pour un montant de ??????€
- **Bargème** pour l'étude de faisabilité pour la sauvegarde des remparts du village et aussi pour la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation de la mairie et la fourniture et la pose de glissières de sécurité pour un montant de **8 750€**

- **Figanières** pour la mise en place de la vidéosurveillance, la restructuration d'une classe de l'école maternelle et l'aménagement des abords de la Chapelle Notre-Dame de l'Olivier pour un montant de **84 744€**

- **Le Muy** pour l'acquisition d'un hangar et l'aménagement de la tour Charles Quint pour un montant de **370 148€**

- **Draguignan** pour la rénovation du Musée des Beaux Arts, pour un montant de **327 300€**, pour la rénovation de la place du marché pour un montant de **145 689€**, pour l'OPAH RU pour un montant de **140 000€**

- **Le contrat de ruralité**

16 opérations qui ont été retenues sur les **6 volets prioritaires** de l'Etat pour un montant total de **4,55 Md'€ pour la période 2017-2020.**

Une convention financière annuelle est établie chaque année.

Pour 2019, l'agglomération a obtenu de la part de l'Etat un cofinancement de **143 400 €**, dont notamment un soutien pour le schéma cyclable « la Vigne à vélo » et plus particulièrement la connexion du tronçon 1 à la gare SNCF située aux Arcs-sur-Argens.

- **Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial**

Concernant le CRET 2019, l'agglomération a bénéficié d'un soutien financier de la région à hauteur de **413 300€**, et notamment pour les opérations suivantes :

- Les études préalables relatives au **projet d'écoquartier des Cadenades au Muy**
- La collecte sélective des biodéchets et des déchets des activités économiques.

- **Action Coeur de Ville**

Au titre des actions-matures 2019, l'agglomération a pu bénéficier d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de **565 230€** avec notamment des opérations comme la mise aux normes, la sécurisation et l'optimisation énergétique des bâtiments communautaires, l'acquisition de bus propres (bus au GNV).

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

Dracénie Provence Verdon agglomération exerce de plein droit la compétence aménagement de l'espace communautaire, compétence qui intègre la réalisation du SCOT qui préserve les équilibres entre le coeur, le centre, le nord et le sud. Le schéma de cohérence territoriale est en quelque sorte la « partition » que les plans locaux d'urbanisme mettront en musique.

Telle est bien la plus-value qui est à attendre de la démarche du schéma de cohérence territoriale : donner naissance à un projet qui apporte des solutions locales aux questions contemporaines qui se posent aussi au territoire de la Dracénie et aux hommes qui y déploient leurs activités : celles de l'utilisation plus « économe » de l'espace, du développement urbain et économique avec, notamment, la place de l'agriculture pour demain, de la protection et valorisation des ressources et espaces naturels, **du paysage et du cadre de vie, des équipements et des services à répartir équitablement et efficacement sur l'ensemble du territoire, enfin, celle des précautions à prendre vis-à-vis des aléas naturels, notamment.**

La dernière évolution du périmètre a permis d'intégrer 4 nouvelles communes (La Roque-Esclapon, Bargème, La Bastide et Comps-sur-Artuby).

Cette intégration s'est déroulée après le débat sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT.**

Ainsi ces 4 communes font partie du périmètre du SCoT mais n'ont pas été intégrées à la démarche SCoT comme le permet l'article L. 143-10 du code de l'urbanisme.

Elles seront intégrées dès la prochaine évolution du schéma, dans un délai de 6 ans maximum après l'approbation.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Sur la base d'un diagnostic territorial, comprenant les objectifs du SCoT, il a été débattu au sein du Conseil d'agglomération.

L'enquête publique a été prescrite le 15 juillet 2019 et s'est déroulée du lundi 5 août 2019 au vendredi 13 septembre 2019 inclus.

Ajustements demandés

- Actualisation des données de consommation d'espaces,
- Renforcement du volet portant sur l'agriculture et notamment la mise en avant de la diversité des activités agricoles sur le territoire et des enjeux portés par cette activité économique qui ne se résume pas à l'activité viticole,
- Rappel du Plan de Transition Énergétique adopté par l'Agglomération,
- Mention de la réorganisation du réseau de transports en commun et le développement des modes doux,
- Focus sur le traitement et la valorisation des déchets,
- Prise en compte du **Programme Local de l'Habitat** adopté par le Conseil d'agglomération du 11 juillet 2019,

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et les Grands Projets d'Équipements et de Services (GPES)

Le projet Sainte Barbe est intégré dans le chapitre « **évaluation environnementale** », la ZAE Arc Sud est ramenée à 75 ha, d'où 15 ha de consommation d'espaces en moins de zone agricole en AOP, et **trois GPES sont non localisés** : le centre pénitentiaire, la Gare LNPCA et le centre de traitement des déchets.

En l'absence de positionnement, il n'est pas possible de procéder à leur évaluation environnementale.

Néanmoins, il est retenu de ne pas les localiser en zones NATURA 2000. Dans la mesure où ils seraient localisés en dehors des espaces urbains, la compensation devra être mise en œuvre.

La prévention des risques naturels :

Ajout d'un alinéa sur le risque feux de forêt ayant pour objectif de :

- **Limiter** le plus possible la construction en forêt ou à proximité immédiate (distance à préciser dans les PLU),
- **Limiter** toute construction isolée.

Ainsi, les modifications apportées au projet arrêté ne sont pas de nature à remettre en cause l'économie générale et les orientations fondamentales du document.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Dracénie, a été approuvé en décembre 2019, annexé de toutes ses composantes, soit le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le document d'orientations et d'objectifs.

C. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines et la vitalité d'un territoire. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables. Elle contribue à la régulation du climat et la lutte contre l'érosion des sols, le développement touristique.

Le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité.

Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources ; ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses possibles

C.1. Protection des milieux aquatiques et milieux remarquables

L'agglomération est la structure animatrice de 3 sites Natura 2000 présents sur son territoire depuis 2012 :

- Colle du Roüet (11 532 ha sur 8 communes)
- Forêt de Palayson, Bois du Rouet (5 158 ha sur 8 communes)
- Plaine de Vergelin – Fontigon, gorges de Châteaudouble, bois des Clappes (1 012 ha sur 3 communes)

L'année 2019 est la troisième phase d'animation qui s'inscrit dans un programme d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité qui se décline de la façon suivante :

Nombreuses évaluations des incidences pour des événements et des aménagements en sites Natura 2000 et suivi des travaux concernant les projets soumis à évaluation.

Modification et édition des plaquettes Natura 2000 – Distribution dans les Offices de tourisme communautaires et les mairies concernées



La présentation de la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes a mobilisé nos services comme les animations scolaires autour de la tortue d'Hermann ou la tenue de stands d'information Natura 2000.

A noter la tenue de randonnées nature commentées pour favoriser l'appropriation de la biodiversité du territoire avec notamment 2 randonnées pendant la **Semaine varoise de la randonnée pédestre** et une Randonnée gourmande en collaboration avec la direction du tourisme.

La deuxième convention d'animation prendra fin le 30 mai 2020.

C.2. Protection des massifs forestiers

La Dracénie est couverte aux deux tiers par des massifs forestiers. Depuis sa création, l'Agglomération investit et pilote un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) en vue de sécuriser le territoire face au risque de feux de forêt.

Les programmes annuels de travaux PIDAF permettent le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) financés à hauteur de 80 % du montant HT soit 448 605,78 € sur des Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER PACA), ainsi que par l'Etat, la Région et le Département. Chaque programme annuel consiste en des travaux de débroussaillage, d'entretien et de création de pistes, de génie civil, des interventions sur les citernes et de la signalétique les études et les servitudes DFCI ont été financées à hauteur de 80 % soit 32 020,00 € sur des crédits du Département et de la Région.



Les réalisations au titre du PIDAF sont de 3 ordres :

- Maîtrise d'ouvrage pour les servitudes DFCI,
- Maîtrise d'œuvre pour la mise en place et le suivi des travaux DFCI,
- Réalisation des travaux de débroussaillage et de terrassement liés à l'entretien des pistes DFCI, à savoir :

Débroussaillage en bordure de piste, Création ou recalibrage de piste, Création de radiers empierrés, Curage de fossés, Reprise de collecteurs d'eau.

Par ailleurs, L'année 2019 nous a permis de réduire le retard accumulé dans le programme des travaux DFCI, à savoir : reliquat d'opérations financées au titre du Programme de Développement Rural 2017 ainsi que les opérations financées au titre du programme 2018.

Le coût total de ces réalisations s'élève à **479 728,00 € TTC**

La mise en œuvre et création de servitudes DFCI répond à une nécessité de conforter dans la durée les travaux réalisés et l'entretien de pistes et d'ouvrages DFCI, quel que soit le statut des terrains traversés.

En 2019, l'établissement des servitudes a été initié pour 4 pistes et 5 nouvelles seront programmées pour 2020.

DPVa est le territoire le plus avancé dans ce domaine.

Dans le cadre de l'élaboration et animation d'un **Plan de Développement de Massif**, en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département du Var. DDPVa a apporté sa contribution.

En effet, notre territoire connaît un très fort développement des exploitations forestières sur l'ensemble de son territoire, due à la présence d'une usine à papier (Tarascon) et à la création de deux générateurs au bois (Brignoles et Gardanne).

Il est donc important d'identifier les secteurs à fort potentiel forestier, d'accompagner les propriétaires et exploitants forestiers, favoriser le développement des documents de bonne gestion forestière.

Les objectifs spécifiques

- Identifications des zones boisées à fort potentiels, pouvant être exploitées durablement et économiquement rentable ;
- Favoriser les exploitations à proximité des ouvrages de défense des forêts contre l'incendie, de manière à améliorer la protection des services de secours ;
- Favoriser le développement des documents de gestion forestière, valant garantie de gestion durable, Plan Simples de Gestion (PSG) et Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ;
- Contribuer à structurer la filière bois et accompagner son développement sur le territoire.

Les résultats attendus

Développer les exploitations vertueuses sur le territoire, en faisant diminuer les coupes sauvages non encadrées par les services de l'Etat.



C.3. Protection des espaces agricoles et des paysages

L'année 2019 a été le démarrage de la mise en œuvre des orientations et des actions du programme formalisant la charte agricole

Les PLU finalisés pour la plupart sont favorables aux espaces agricoles (augmentation des surfaces d'espaces agricoles, préservation des espaces existants + Reconquête des espaces en friche et des espaces boisés en AOP disponibles (450 ha essentiellement situés au sud du territoire)

En ce qui concerne le marché foncier actif (centre et sud) : 1000 ha ont été vendus en zones agricoles cultivées sur les 5 dernières années, dont 64% acquis par des exploitants agricoles, le reste par des « investisseurs » (grands domaines)

Les actions pour le foncier

- **Maintien et amélioration de la Convention d'Intervention Foncière avec la SAFER .**

La Communauté d'agglomération finance ce dispositif proposé par la SAFER pour l'ensemble de ses communes.

- **Incitation à la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP)**

des Communes « pilotes » se sont mobilisées (Zone Agricole Protégée - ZAP : La Motte, Taradeau)

- **Animation foncière – mobilisation des propriétaires** (définition de zones à enjeu agricole)

• **Acquisition foncière (mise à bail / revente / espaces test agricoles – création d'un fonds d'intervention foncier)**

Des actions en faveur du pastoralisme

Suivi de l'évolution des espaces agricoles (actualisation du Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal (POPI), du Mode d'Occupation du Sol global). Soutien de l'activité pastorale sur le territoire du camp militaire de Canjuers en organisant la coopération des éleveurs avec le soutien des partenaires que sont les collectivités, le CERPAM et la Chambre d'Agriculture du Var.

Opportunité des Biens Vacants Sans Maître



Des points faibles

Le territoire agricole subit une forte pression sur le prix du foncier : concurrence avec le marché résidentiel et arrivée sur le marché des grands domaines viticoles créant un déséquilibre avec les producteurs plus petits et

freinant l'installation de jeunes agriculteurs.

On constate aussi une utilisation des terres à des fins autres qu'agricoles (cabanisation / loisir) ainsi qu'un parcellaire parfois morcelé / mitage

Les orientations sont de favoriser

- L'installation et la transmission des exploitations
- Les équipements structurants
- **Sensibiliser le grand public sur les pratiques agricoles locales** (signalétique *Vigne à vélo*, réunions publiques, manifestation agricoles, etc.)
- Favoriser la consommation de produits locaux et aider à la structuration de filières de transformation
- **Promouvoir auprès du grand public des producteurs du territoire**, notamment à travers l'organisation du *Salon autour du vin et des terroirs*
- **Le soutien au projet de filières émergentes** (abattoir, figue blanche de Salernes...)
- **La création d'un point de vente de produits locaux** (Les Arcs-sur-Argens)
- Le soutien à l'alimentation de la restauration collective (cantine scolaire) en produits locaux
- L'organisation de balades gourmandes / portes ouvertes (de ferme en ferme)
- Le soutien du concours des huiles d'olives
- L'opportunité de mise en place d'une marque de territoire ou identification

Des points forts

Une activité viticole prédominante qui se porte bien. Mais aussi **d'autres productions diversifiées** et parfois originales : maraîchage, volailles, élevage pastoral, safran, jujubes, plante aromatiques et médicinales, fleurs, Figue Blanche de Salernes.

Un nombre croissant de porteurs de projets crédibles en recherche de foncier agricole,

Une **commercialisation en circuits courts** en augmentation

80% des exploitations commercialisent leurs produits en circuit court : principalement en marché local, souvent à la ferme et parfois en points de vente collectif. **25%** commercialisent uniquement en Dracénie

La vente en directe s'accroît du fait d'une demande croissante de produits locaux et de la volonté des exploitants de créer du lien avec les consommateurs, qui se traduit par un engagement dans **une dynamique de projets** en lien avec le développement de la commercialisation de proximité, l'agritourisme...(Association des Eleveurs de Canjuers, Natur'Halles, projet d'abattoir...)

C.4 Protection des ressources en eau et GEMAPI

L'agglomération dracénoise contribue à travers ses compétences à une protection et gestion globales des cycles de l'eau.

« **Petit cycle de l'eau** »

SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)

En 2019, le service a procédé à **1959 contrôles**. Sur un parc qui compte plus de **18 000 installations**, près de la moitié a ainsi fait l'objet d'un contrôle réduisant d'autant le risque de pollution des nappes phréatiques.

« **Grand cycle de l'eau** » : **GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porteur de solidarité amont-aval entre les territoires

Dans le cadre des statuts du SMA, il était envisagé une progressivité dans la mise en œuvre de la compétence transférée en plusieurs cycles, précisant le contenu matériel de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI exercée par le SMA, dans le cadre du schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).

Ce schéma a permis d'élaborer une nomenclature technique du périmètre des compétences et des responsabilités du SMA et a conduit à modifier ses statuts en conséquence.

Ces nouveaux statuts ont été approuvés en juin 2019 et fixent les missions du SMA relatives à la compétence

GEMAPI et hors GEMAPI dont les principales modifications sont les suivantes:
Le syndicat exercera la compétence GEMAPI



- **Par transfert de compétences de ses membres pour les missions:**

Aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique

Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

- **Par délégation**

Défense contre les inondations et contre la mer

La traduction budgétaire de ce double mode de gestion transfert et délégation permettra d'alléger les cotisations de la communauté d'agglomération en section de fonctionnement dans la mesure où les travaux de lutte contre les inondations seront imputés sur la section d'investissement.

- **L'Agglomération au sein du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV)**

A l'instar du Syndicat Mixte de l'Argens, le Parc Naturel Régional du Verdon a engagé une démarche sur la compétence « GEMAPI » à l'échelle du bassin versant du Verdon.

S'agissant de notre Agglomération, 8 communes sont situées sur le périmètre de ce bassin versant.

Le Syndicat Mixte du PNRV participe à la préservation et à la restauration de l'état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la prévention des inondations, au lieu et place des intercommunalités.

La communauté d'agglomération décide de partager temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'entretien et de restauration du lit et des berges du bas Verdon sur l'année 2019.

Dans le cadre de la réflexion pour la mise en place de la GEMAPI sur le bassin du Verdon, une démarche est en cours pour organiser l'exercice de cette compétence de manière pérenne et cohérente à l'échelle du bassin versant du Verdon.

Transfert des compétences Eau et assainissement

La loi n°2105-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe » a prévu le **transfert**, à titre obligatoire, de la compétence «Eau potable» aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

• Un transfert réussi

Pour que les usagers ne soit en aucune manière pénalisé ou pire encore que la qualité du service baisse. Ces compétences eau et assainissement trouvent leur place au cœur d'une politique intégrée de l'eau, désormais structurée est à l'échelle intercommunale.

Le transfert des compétences d'eau potable et assainissement fera évoluer en profondeur le paysage de la gestion du petit cycle de l'eau. Toutefois, il ne remet pas nécessairement en question la gestion actuelle de service public.

Ainsi, dans la grande majorité des cas, les infrastructures existantes (usine de production, station d'épuration) continuerons de fonctionner comme auparavant.

Le personnel indispensable à sa bonne marche sera transférer à DPVa au 1^{er} janvier 2020. Ce transfert ne signifie pas pour autant une harmonisation des modes de gestion et des tarifs à cette date.

Une période transitoire à définir au niveau de chaque territoire doit permettre une mise en œuvre adaptée et progressive des compétences au niveau intercommunal.

Savoir se donner le temps de préparer et d'anticiper tous les aspects de ce délicat dossier était une condition indispensable à sa réussite. Les modes de gestion en régie ou en délégation de service public seront conservés à l'identique.

Pour chaque commune une convention de gestion sera passée avec l'agglomération pour permettre à celle-ci d'exercer les missions à l'identique pour le compte de DPVa.

Ainsi, il a été convenu sur le territoire que ces conventions prévoient une subvention versée par l'agglomération aux communes pour qu'elles puissent gérer au niveau local ces compétences et offrir aux usagers un service de proximité.

Une vision politique partagée par tous et garant d'un transfert réussi pour le bien de tous.

• La prise de compétence « Eau, assainissement et eaux pluviales »

Une Régie communautaire d'eau potable a été créée par une délibération du **12 décembre 2019** du Conseil d'agglomération de Dracénie Provence Verdon agglomération. Cette Régie a pour compétence le service public industriel et commercial d'alimentation en eau potable, elle est dotée de la seule autonomie financière.

Cette compétence s'exerce sur le territoire des communes de Bargème, Bargemon, Comps-surArtuby, Figanières, La Bastide, La Motte, La Roque-Esclapon, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Montferrat, Saint-Antonin du Var, Taradeau et Vidauban.



D. EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

D.1 Un maillage culturel renforcé : l'accès à la culture pour tous

Dracénie Provence Verdon agglomération dispose de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ».

A ce titre elle gère de nombreux équipements structurants et de proximité contribuant à mettre à disposition de ses habitants un accès à la culture, tout en renforçant le lien social sur son territoire.

La volonté politique clairement affichée depuis des années d'accès à la Culture pour tous s'est encore renforcée en 2019 sur le territoire. La gratuité de la majorité des activités (Réseau des médiathèques, musée Camos, salle d'exposition du théâtre) ou l'offre culturelle à tarifs préférentiels (Auditorium, théâtre de L'Esplanade, Musée des ATP) est la marque de fabrique de l'offre culturelle du territoire.

Sans détailler le bilan d'activités des équipements rappelons simplement :

Le Pôle Culturel Chabran

Cet équipement est ouvert au public depuis 2014. 6 jours sur 7, il rassemble à Draguignan différentes entités qui concourent au rayonnement de la culture sur tout le territoire de la Dracénie. Il comprend, une médiathèque d'agglomération, un conservatoire d'agglomération, une artothèque et un auditorium mais aussi les archives départementales. Le pôle culturel communautaire totalise plus de 1200 visiteurs/jour et propose environ 300 animations et manifestations événementielles annuelles



L'Auditorium de la Dracénie

Grâce à la qualité de sa salle et aux prestations qu'elle offre, l'auditorium de la Dracénie suscite une véritable adhésion populaire et une attractivité qui ont déjà dépassé le cadre de ses frontières. La programmation artistique et culturelle est accessible à tous, ainsi que la location aux tiers qui permet l'accueil de séminaires, conférences et autres journées d'études à la demande.

Cet espace scénique, d'une capacité d'accueil de 300 places, est mobilisé toute l'année hors juillet et août. Il a totalisé près de 13 000 spectateurs en 2019 dont 54 spectacles issus de la programmation culturelle.

Mise en place d'une billetterie partagée avec Théâtres en Dracénie : les publics peuvent acheter les billets des spectacles TED et de l'Auditorium au théâtre de l'Esplanade comme au Pôle Culturel Chabran.

Le réseau de médiathèques

Ce réseau compte 13 médiathèques de proximité et 2 points lecture et propose un service gratuit de qualité ouvert à tous. Un « service navette » assure la mise à disposition des documents dans toutes les médiathèques. En 2019, ce réseau compte **33 406 adhérents** (soit 31% de la population) qui ont effectué plus de **367 000 prêts**. Création de la **Bibliothèque de la Maison d'Arrêt** de Draguignan (partenariat avec le Ministère de la Justice) avec une ouverture en septembre 2018. Une permanence hebdomadaire de 3 heures le vendredi matin.

Une programmation culturelle variée a permis de proposer au sein du Réseau de Lecture Publique (RLP) en 2019 :

940 actions pour tous les publics : **94 classes** ont été accueillies lors de **177 séances** regroupant **2329 élèves**. L'action Culturelle pour la petite enfance a concerné **3367 enfants** au cours de **230 séances**.

Au total, ce sont **15 893 personnes** qui ont assisté à des manifestations proposées par le RLP. En 2019, parmi les actions notables du Réseau de Lecture Publique, on peut signaler à titre d'expérimentation, la mise en place de « livres nomades » sur la commune de Taradeau et l'accueil en avril/mai 2019 de Fanny Dreyer, illustratrice en résidence dans le **cadre du Contrat Territoire Lecture en partenariat** avec la DRAC PACA et l'association « La Marelle ».

Projet socio-éducatif entre le **conservatoire et l'Auditorium** : création annuelle d'un spectacle en lien avec les quartiers Politique de la ville et les établissements scolaires de ces quartiers

Un conservatoire d'agglomération de proximité en pleine croissance

Fort d'un réseau multi-sites, le conservatoire de Dracénie Provence Verdon agglomération fédère sur son territoire les **7 écoles de musique** (Draguignan, Callas, Le Muy, Lorgues, Vidauban, Trans-en-Provence et Salernes). Il propose un enseignement artistique de proximité en matière musicale, théâtrale et chorégraphique accessible à tous les publics avec :

- 23 disciplines instrumentales
- 2 disciplines de culture musicale : formation musicale et culture vocale
- 16 disciplines collectives en classes d'ensemble
- 1 nouvelle discipline pour la rentrée 2019/2020 : la danse classique



A la rentrée 2019/2020, **985 inscriptions** ont été recensés pour **40 professeurs**, dont 19 sont mutualisés sur le territoire, avec une base de **550 heures hebdomadaires** d'enseignement.

La nouveauté de la rentrée 2019 : des inscriptions totalement dématérialisées

Dans le cadre de la modernisation de l'administration, le conservatoire a fait évoluer les modalités d'inscription. Une plateforme dédiée (extranet IMUSE) a permis cette année d'anticiper les réinscriptions des élèves au conservatoire avec possibilité de s'inscrire aux cours de Formation Musicale avant la rentrée scolaire. Les nouveaux inscrits ont pu utiliser la plateforme pour se préinscrire dans les disciplines de leur choix. Ce travail minutieux et de longue haleine de saisie d'une base de données et de paramétrage permet aujourd'hui un véritable gain de temps, tant pour les familles que pour l'administration.

De réelles économies d'utilisation de papier :

Sur la base de 985 dossiers papiers qui étaient remis aux élèves : une économie de 26 595 pages soit 53 ramettes de papier

Un Pôle Muséal en pleine extension

Le musée des Arts et Traditions Populaires et le Hall d'exposition du théâtre de l'Esplanade à Draguignan, le musée Camos à Bargemon et l'ancien moulin communal de Callas qui ont enregistré en 2019, **20 500 visiteurs** (médiations scolaires comprises).

En 2019, plus de **4676** scolaires ont pu bénéficier de visites guidées.

La boutique du Musée des ATP propose un large choix de produits issus de notre région avec une mise en lumière des produits du terroir local et favoriser les circuits courts pour



limiter l'impact écologique sur l'environnement.

Une démarche est amorcée pour changer les éclairages du Musée des ATP avec des rampes d'éclairage ou des ampoules à basse consommation afin de réduire le coût énergétique des expositions.

Un projet de réaménagement du jardin du Musée des ATP a été lancé afin de mettre en avant les plantes locales présentes dans nos garrigues, lesquelles ont moins besoin d'eau que des plantes traditionnelles.

Lors des journées du patrimoine et de la fête du centre ancien, la mise en fonction du four à pain situé dans le jardin du musée des ATP a permis de participer à la redynamisation du centre ancien de Draguignan en accueillant sur 2 jours 900 acheteurs de pain ce qui permis de limiter les déplacements urbains.

L'Artothèque d'Agglomération

C'est un fonds de **700 œuvres** dues à **230 artistes** ;

Ouverte au public du mardi au samedi, elle a organisé 16 expositions, 9 expositions hors les murs, 6 journées d'ateliers gravure avec **183 participants**;

Le Pôle Muséal participe également à de nombreux évènements :

Journées européennes des métiers d'art, Nuit des musées, Journée de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Salon Autour du vin, Concours des huiles d'olives, Semaine bleue pour les seniors (pour la 1^{ère} fois en 2019, **133 visiteurs**).

Suite à la Convention d'Occupation Temporaire passée avec le restaurateur « **L'Assistant Culinaire** » pour Le café Culturel au Pôle Culturel Chabran, le public peut se restaurer du lundi au samedi et les soirs de spectacles, avec des produits locaux frais issus de l'agriculture biologique (Circuits courts et produits biologiques) Idem pour la création d'un Café Culturel dans le Hall du Théâtre de l'Esplanade avec le restaurateur « *Tartine et Chocolat* » situé à proximité immédiate du théâtre (cuisine familiale avec produits locaux et circuits courts).

Les mesures d'économies d'énergie au Pôle Culturel Chabran

Après 5 années d'existence et après une évaluation des coûts, l'équipement culturel est en phase progressive d'économies d'énergie :

- Remplacements des néons du hall du conservatoire par des lumières LED et installation de détecteurs de présence ;
- Reparamétrage du système d'éclairage du hall général permettant de dissocier les rampes d'allumage en fonction des besoins
- Mise en place d'une veille journalière de suivi de l'énergie climatique permettant d'adapter les consommations en fonction des températures extérieures.

La sensibilisation au développement durable s'est traduite par diverses mesures

Un effort au niveau de la restauration pour tendre vers une consommation plus respectueuse de l'environnement :

- Acquisition de vaisselle pour les loges de l'Auditorium et la salle des professeurs du conservatoire afin de supprimer complètement la vaisselle jetable
- Achat de gourde pour les récompenses offertes aux élèves du conservatoire afin de réduire au fur et à mesure l'usage des bouteilles d'eau individuelles non réutilisables
- Mise en place de repas groupés afin de réduire les conditionnements individuels des repas des artistes qui se produisent à l'Auditorium et au conservatoire
- Achat majoritaire de produits alimentaires issus de circuits courts et biologiques pour les loges des artistes

Par ailleurs, une incitation aux transports groupés des artistes depuis les aéroports ou gares vers l'Auditorium a permis de réduire le nombre de transferts et de course de taxis individuels

D.2.Des équipements et des pratiques sportives en plein développement

Au titre de ses compétences optionnelles, la communauté d'agglomération exerce pour le compte de ses communes membres « **la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire** ».

A l'instar de la culture, le sport constitue l'un des facteurs **de cohésion et d'intégration sociale** mais aussi de **bien-être** de la population. Dans le cadre de sa politique sportive et afin de répondre aux besoins des usagers et ainsi améliorer les conditions d'utilisation des équipements sportifs, **Dracénie Provence Verdon agglomération a engagé des travaux** :

- **Mise en synthétique du terrain de football au complexe sportif la Peyroua au Muy.**

Cette opération de réfection du terrain de football (100m x 65m) porte sur le démantèlement de l'équipement existant pour remplacer la pelouse naturelle par un revêtement superficiel de 8050 m² ainsi que tous les équipements sportifs nécessaires. Il est à noter l'utilisation pour ralentir les rejets et l'utilisation de matériaux recyclés dans la mise en œuvre du gazon synthétique.



du drainage situé sous le terrain hydrauliques dans le milieu naturel, recyclés dans la mise en œuvre du

Coût global du projet : 700 000 € TTC dont 40% de subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental du Var au titre de 2019

Réalisation des travaux :

- Période de préparation : du 27 juin au 18 juillet 2019
- Travaux : du 18 juillet au 18 octobre 2019

Rappel : l'équipement englobe un terrain de football, un terrain de rugby et des vestiaires.

Ce complexe a le double avantage de disposer sur un même site de deux terrains et de permettre la mutualisation entre plusieurs clubs sportifs. Les vestiaires ne répondaient plus aux normes d'hygiène et de sécurité, ni aux normes fédérales et ne répondaient plus aux besoins des divers publics. Ils ont été entièrement reconstruits. Après la démolition préalable de la totalité des bâtiments existants. DPVa avait opté pour une construction durable et peu énergivore en termes de consommation d'eau chaude et de chauffage.

- **Construction de gradins bétonnés pour 90 personnes au stade Gilles Rouvier des Arcs-sur-Argens.**

Coût global du projet : **45 000 € TTC**

Réalisation des travaux : Travaux : dernier trimestre 2018

- **Terrain de Beach Volley du Parc Loisirs Dracénie Provence à Vidauban**

Afin de diversifier les activités sportives sur le Parc de Loisirs Dracénie Provence de Vidauban, il a été décidé de créer un terrain de Beach-volley « clé en mains ».



Financement

- Coût global du projet : **58 512 € TTC**
- Subventions : Région (cofinancement dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial 2018) L'attribution de subvention a été de **30% du coût HT**

Réalisation des travaux

- Démarrage du chantier le 11 mars 2019
- Réception le 1^{er} avril 2019
- Mise en service 15 juin 2019

• Revêtement de sol du Gymnase Limbron de Lorgues

Après la réfection complète de la toiture en début d'année, soutenue financièrement par le Conseil Départemental du Var, l'agglomération a engagé cet été une opération de travaux de réfection du sol du gymnase Limbron de Lorgues, avec la mise en place d'un parquet en bois destiné aux pratiques sportives et notamment du basket-ball.

Financement

Coût global du projet (réfection du sol et mise en place du parquet) : **144 000 € TTC**

Subventions

- Département du Var (au titre des Projets d'Investissements 2018)
- L'attribution de subvention a été de **24 000 €** (soit 20% du coût HT)

Réalisation des travaux

- Période de préparation : du 11 juin au 5 juillet 2019
- Travaux : du 8 juillet au 9 août 2019



Sur la période 2014-2019, l'agglomération a investi près de **4,3Md'€**, ce qui représente plus de **7%** de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), pour mettre à disposition des usagers un maillage d'équipements conséquent et de qualité ; et permettant ainsi d'assurer une équité d'accès aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire.

De façon générale, en termes d'usage, on retiendra que ce sont **72 associations sportives** du territoire qui fréquentent les installations terrestres (stades et gymnases). Les nouveaux équipements permettent la polarisation de certaines activités par équipement, renforçant l'identité propre à chaque club et limitant les manipulations de matériels et les possibles conflits d'intérêts.

Ainsi, nous pouvons dire que l'agglomération dispose d'un maillage abouti de ses équipements sportifs terrestres.

E. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

E.1 L'optimisation de la collecte des déchets

S'inscrire dans une logique de développement durable demande de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie. L'innovation est ici le maître mot.

De nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable, sont nécessaires.

Les collectivités territoriales ont ici un rôle d'exemplarité. Elles se doivent de faire preuve d'éco responsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population, mais encore en tant que consommateurs.

La réflexion portée sur le fonctionnement du service s'est poursuivie en 2019. Toujours avec un triple objectif : plus de tri, moins de déchets ménagers résiduels et maîtrise des coûts du service

Le Traitement des biodéchets

Le site d'enfouissement du Cannet-des-Maures (Balançon) a fermé en août 2018 et le casier n°5 du centre d'enfouissement de Pierrefeu-du-Var (Roumagayrol) arrive bientôt à saturation.

Cette situation obligeant **des exports de déchets et à de la mise en balles**, engendre des surcoûts conséquents de transport et de traitement. Dans ce contexte, afin de maîtriser les dépenses publiques mais aussi afin de répondre **aux obligations réglementaires**. L'objectif est d'atteindre **55 % de valorisation matière des déchets en 2020**, Il était impératif de réduire autant que possible le **volume d'ordures ménagères à traiter**, en instaurant l'ensemble des collectes sélectives.

Ainsi, les entreprises de la Dracénie ont été dotées durant l'année 2019 de bacs de tri, afin de permettre la collecte séparative et la valorisation des cartons, des emballages et du papier.

Dans ce même esprit, les collectes sélectives des biodéchets (déchets fermentescibles issus de la restauration)



ont été mise en œuvre. Ce gisement représente en effet 30 % du contenu des ordures ménagères.

L'Eco-pôle de la Gagère, à Cabasse, géré par le groupe Pizzorno, a reçu un agrément pour accueillir ce type

de déchets et le valoriser en compost.

La collecte des biodéchets a commencé dès la fin de l'année 2019 par les gros producteurs : restauration scolaire, maisons de retraite, établissements de santé, gros restaurants. En effet, **150 gros producteurs** ont été identifiés sur le territoire, pour un gisement d'environ **1 000 T par an**.

Dans un deuxième temps, cette collecte sera déployée auprès d'autres producteurs professionnels. En parallèle, une réflexion voire des expérimentations seront menées pour collecter ces biodéchets auprès des particuliers. En effet, l'obligation réglementaire d'instaurer cette collecte fixée initialement en 2025 risque d'être avancée en 2023.

De plus, collecter et valoriser un gisement potentiel de **30 % des ordures ménagères résiduelles (OMR), soit 13 000 T par an**, est une des solutions pour diminuer les ordures ménagères de manière significative.

Dans ce contexte de déploiement progressif des collectes sélectives de biodéchets, la valorisation sur la durée restante du marché est estimée à **13 000 T** sur un potentiel de **32 000 T**.

Dans cette hypothèse, l'économie engendrée sera donc de **100 100€ HT**, sur la durée maximale du marché. Cette économie fait retomber l'augmentation du marché initial à **4,98 %**.

Poursuite des actions en cours

Parallèlement à ces nouvelles actions, la réflexion portée sur le fonctionnement du service s'est poursuivie. Un triple objectif s'affirme : plus de tri, moins de déchets ménagers résiduels et plus de maîtrise des coûts du service.

Le **nouveau schéma des collectes s'étoffe** en Dracénie.

Outre l'implantation de nouveaux points de tri en colonnes, les emplacements sont dotés progressivement de colonnes d'ordures ménagères, plus propres et de plus grande capacité que les bacs. Ces colonnes permettent l'optimisation des tournées et des coûts et l'adaptabilité des fréquences de collecte.

Après son application sur deux communes en 2018, et à l'été 2019, le nouveau schéma des collectes a été appliqué sur 4 communes impliquées dans l'innovation au service du tri des déchets. Il s'agit de Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque-Esclapon.

Sur ces communes, tous les points bacs ont été regroupés ou retirés pour être remplacés par des points d'apports volontaires en colonnes.

- **75 points** bacs ont été retirés au profit de **110 colonnes** installées sur **21 sites stratégiques**.
- 68 nouvelles colonnes de tri
- 42 nouvelles colonnes d'OMR

Depuis ces changements, le tri a doublé (**+94 %**), confirmant les observations déjà faites en 2018 sur le doublement du tri. L'accès à des dispositifs de tri comptant tous les flux impacte directement les tonnages captés.

Ce nouveau schéma a été appliqué à la commune de Saint-Antonin, ainsi que d'autres communes volontaires. En 2019 les installations se poursuivent : **260 nouvelles colonnes de tri**

- 120 nouvelles colonnes d'OMR
- 50 nouveaux PAV créés



La réduction des pollutions de l'air

La mise en place du schéma de collecte a trois conséquences majeures : augmentation du tri impliquant moins de prélèvement de ressources, augmentation des volumes disponibles avec réduction des fréquences de collecte, diminution des distances parcourues lors de la collecte. Ces trois conséquences conduisent à une réduction de la pollution de l'air.

En juillet 2019, une **toute nouvelle station de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV)** a permis le développement des collectes en bennes et camions roulant au GNV. Cela représente un autre volet de la réduction des pollutions de l'air.

Ce gaz est en partie issu des déchets, ce qui permet une réelle économie circulaire et l'évitement de combustion de ressources hydrocarbures.

Le territoire de la Dracénie a vu l'implantation de **65 colonnes cartons** entre avril et décembre 2019. La collecte a démarré avec 5 tonnes de cartons par mois pour atteindre 22 tonnes en décembre. Cela a permis de capter **158 tonnes de cartons supplémentaires** en point de tri sur cette fin d'année.

Cette opération a été un réel succès, du point de vue des techniciens car elle a permis de capter des flux de cartons, mais surtout des usagers et des communes qui ont eu à disposition un nouveau service très pratique. C'est pour cela que cette campagne pilote s'étendra en 2020.

Collecte des sapins sur rendez-vous

Cette collecte a permis de **collecter 502 sapins**, sur rendez-vous, en complément de la possibilité pour les particuliers de déposer leurs sapins gratuitement en déchèteries.



Des efforts visibles sur les résultats de tri :

Les nouvelles collectes, en complément des existantes, ont permis d'augmenter les tonnages de tri collectés. Ils représentent **7 850 tonnes** en 2019 soit une **augmentation de 9%** par rapport à 2017.

	Evolution 2017/2018	Evolution 2018/201918
Emballages	+15%	+12%
Papiers	+7%	-6%
Verre	+7%	+7%
Ordures ménagères résiduelles	+1%	-6%
Cartons	Nouvelle collecte	Nouvelle collecte

Les déchets triés sont valorisés et recyclés, contrairement aux ordures ménagères qui sont enfouies en grande majorité. Le tonnage des OMR est en **baisse de 6%**, ce qui est un bon indicateur.

Dans les déchèteries, le Développement Durable est au cœur des préoccupations

L'accent a été mis sur l'amélioration des conditions d'accueil, la sécurité des sites et la remise à neuf de la signalétique, dans le sens des trois volets du Développement Durable.

Depuis avril 2019, une mission est désormais dédiée à l'optimisation des rotations de caissons. Cela a permis



d'améliorer l'offre de volumes disponibles aux usagers, en particulier les week-ends.

Les encombrants ont changé de destination courant juillet pour être emmenés chez **SOFOVAR**, site à la pointe de la technologie. Les encombrants y sont réduits en confettis pour être envoyés dans des filières de valorisation spécifiques. Le taux de valorisation a augmenté fortement à la suite de ce changement de site de traitement.

Ainsi, les apports en déchèteries ont **augmenté de 10 % entre 2018 et 2019**, dont 1 000 tonnes supplémentaires pour les encombrants et le bois.

Une partie des **déchets verts** est broyée depuis 2016, 53% en 2019, afin d'optimiser le remplissage des caissons lors du transport.

Côté optimisation et prospective, des études ont été lancées pour estimer la valeur énergétique de ces déchets verts et une valorisation en circuit court, conforme aux principes du développement durable. Ces études seront approfondies en 2020 pour valider une transformation en pellets.



Analyse des ordures ménagères résiduelles (OMR)

A nouveau en 2019, le contenu des OMR a été analysé. Il en résulte que **65%** de ce qui est déposé dans les ordures ménagères résiduelles ne devrait pas s'y trouver. En 2019, cela représente 27 000 tonnes de déchets qui auraient dû être triés et auraient dû être valorisés par filière. Environ la moitié en points d'apport volontaire et l'autre moitié en déchèteries.

Toutefois, entre 2018 et 2019, il est important de remarquer que ce qui reste à trier se réduit. Cela montre clairement un meilleur tri des OMR de la part des usagers.

Destination de nos ordures ménagères résiduelles

Depuis la fermeture de l'installation de stockage des déchets non dangereux du Balançan au Cannet-des-Maures

en août 2018, les sites d'enfouissements se raréfient.

Durant l'année, les OMR ont été soit :

- Incinérées à l'Unité de Valorisation Energétique de Toulon
- Enfouies à Valensole, Pierrefeu du Var ou La Fare les Oliviers.

Dans ce contexte, et pour la première fois, DPVa a été contrainte de mettre en balle 4 200T d'OMR sur le site de Pierrefeu du Var (83) au mois de novembre et décembre, en attendant de trouver une solution pour ces tonnages.

Pour sécuriser ses apports et prévenir ses besoins en enfouissement, Dracénie Provence Verdon a adhéré à la Société Publique Locale du Vallons des pins.

Et dans la même optique, les premières études pour la réalisation d'une unité de tri des OMR ont été lancées. Cette unité permettra de trier certains flux valorisables des OMR.

Réduction des dépôts sauvages avec la photo surveillance

Les dépôts sauvages constituent encore un réel problème d'insalubrité, d'incivilité et d'image de notre



territoire, sans compter le coût financier engendré. DPVa poursuit sa campagne de lutte contre les **dépôts sauvages**. Les appareils photos distribués aux communes ont permis de verbaliser plus de **1 300 contrevenants** sur notre territoire depuis le début de leur utilisation. En 2019, ils ont permis de surveiller les pratiques des usagers, et de verbaliser plus de **400 infractions**.

Sur le terrain, toutes les communes de la Dracénie ont constaté une réduction des incivilités. Très souvent la mise en place d'appareils photos, même sans verbalisation, suffit à dissuader les contrevenants.

Des actions en faveur du tri, étendues chez les entreprises En 2018, il a été estimé que la collecte pour les particuliers, était inadaptée aux professionnels. Sur les **378 entreprises** en zones d'activité économique identifiées, le gisement annuel de tri a été estimé à **800 tonnes d'emballages, 10 tonnes de papiers et 1500 tonnes de cartons**, qui étaient jetés aux ordures ménagères résiduelles.

Les ambassadeurs du développement durable ont pu doter, en bacs de tri, sur la base du volontariat, une

centaine d'entreprises en 2018. En 2019 la dotation s'est poursuivie avec 256 entreprises supplémentaires. C'est donc au total en 2019, **356 entreprises dotées**, pour **80 tonnes d'emballages**, **331 tonnes de cartons** et **21 tonnes de papiers** collectés.

La collecte des cartons des commerces des centres villes se poursuit pour atteindre **600 tonnes**.

Animation humaine du territoire

En 2019, l'ambassadeur du tri dédié aux scolaires a rencontré **104 classes**. Il a pu expliquer aux futures générations l'intérêt du tri et le devenir des déchets quand ils sont triés.

1152 élèves accompagnés d'enseignants ont visité le centre de tri des emballages au Muy dans la cadre des animations scolaires.

Dans le cadre des **nettoyages de printemps** les ambassadeurs ont distribués **1351 paires de gants** et **1820 sacs pour le tri** lors de ces évènements organisés dans toutes les communes de la Dracénie.

Le taux de valorisation global de nos déchets, un indicateur de développement durable, qui poursuit les



objectifs législatifs.

En 2019, le taux de valorisation de nos déchets est de **57%**, alors qu'en 2010 il était de **25%**.

Si l'on observe ce taux par type de déchets, pour les OMR, **16%** sont valorisés énergétiquement.

Concernant le tri, **88%** des tonnages sont valorisés sous forme de matière. Concernant les déchèteries, **90%** des tonnages sont valorisés, sous forme d'énergie ou de matière.

La valorisation énergétique transforme les déchets en combustibles en créant de l'énergie ou de la chaleur.

La valorisation matière utilise les déchets en substitution à de nouvelles ressources.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de valorisation matière à 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

A ce jour notre taux de valorisation matière global est de **47%**. Les efforts entrepris doivent se poursuivre.

Quant à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, elle stipule qu'il faudra assurer la valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant être valorisés matière d'ici à 2050. A ce jour, 19 % des déchets de l'Agglomération qui ne peuvent être valorisés matière sont valorisés énergétiquement.

E.2 Promotion d'un éco-tourisme, promotion des produits du terroir, soutien des circuits de proximité

Le salon "Autour du Vin et des Terroirs"

Pour sa 7^e édition Le Salon "Autour du Vin et des Terroirs" événement labellisé Vignobles et Découvertes s'est déroulé à Draguignan à l'Espace des Collettes les 26 et 27 octobre 2019.

Fort de plus de 5000 visiteurs (+ de 49.82% par rapport à l'an dernier^o) avec près d'une centaine d'exposants dont 27 domaines viticoles, 40 terroirs, 20 artisans pour l'édition 2019.

Ce salon est la vitrine de l'excellence et de la diversité des productions de la Dracénie.

4 points de restauration étaient proposés avec une fréquentation quasi permanente sur les journées et une soirée concert événement le samedi.

Une **transhumance de 600 bêtes** a eu lieu dans les rues sur la journée du samedi avec le retour le dimanche. Tous les objectifs ont largement été atteints, à savoir :

- Accompagner, promouvoir l'ensemble des viticulteurs et producteurs locaux et permettre à tous les visiteurs de rencontrer les femmes et les hommes garants du savoir-faire et des qualités de notre terroir.
- Faire connaître et transmettre le goût et les savoirs faire dans un contexte convivial et familial, car ce salon offre en plus de sa partie exposition, un choix de plusieurs ateliers avec la Maison des vins de Provence (initiation à l'œnologie, le nez du vin, accords mets et vins, comment constituer sa cave) et des animations pour apprendre, jouer, s'initier et découvrir.

La Semaine Varoise de la Randonnée Pédestre

Actions menées en partenariat avec Visit Var avec **5 communes** : Ampus, Bargemon, Draguignan, Le Muy et Salernes. **7 sorties** réalisées pour **159 participants** essentiellement seniors en provenance à **80%** de la Dracénie.

Création d'un Diplôme universitaire œnotourisme et produits du terroir durable

L'Université de Toulon a proposé cette nouvelle formation à l'IUT de Draguignan ce qui renforce cette volonté de la Dracénie au niveau départemental de mise en valeur d'un territoire nature mettant en avant une agriculture raisonnée.

Lors d'une journée événementielle, les 17 étudiants de cette première promotion ont été reçus une après-midi entière par la direction afin de leur présenter le territoire et son label *Vignobles et Découvertes*. Un véritable partenariat s'est ainsi mis en place entre cette formation et la direction du tourisme qui sera encore renforcée en 2020.

Proposition d'activités de Sport et nature, randonnées et vélo en s'appuyant sur les atouts du territoire : œnotourisme, tourisme vert et familial, autour d'un axe loisirs.

Nos objectifs

La promotion des **aménagements** clés et récents du territoire : Parc de Loisirs Dracénie Provence à Vidauban, Vigne à vélo : nouveaux tronçons, l'Aménagement des Gorges de Trans et du site de l'Endre au Muy, les randonnées mises à niveau et à venir.

Défendre notre terroir, nos filières courtes avec le **renouvellement du label Vignobles et découvertes** et l'amplification de nos circuits gourmands et balades associées.

Créer des **événements autour de la Vigne à vélo** car ces événements sont porteurs et fédérateurs pour le territoire et au-delà : une Vitrine du label vignobles et découvertes/ Accueil Vélo.

Une démarche pour le **développement d'un tourisme écoresponsable par le vélo** a été initiée en 2018 en Dracénie. Elle vise à créer une dynamique de territoire sur l'accueil vélo en labélisant les professionnels du tourisme ; hébergements, restaurants, loueurs et réparateurs de vélos, offices de tourisme, sites touristiques.

L'objectif est de labelliser de 10 à 20 sites sur le territoire à partir de critères obligatoires. Le premier critère commun aux six catégories est d'être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé, soit être à moins de 5 km de l'**Euro Vélo 8** ou de la **Vigne à Vélo** pour notre territoire. Un logo « **Accueil Vélo** » signale les professionnels labellisés. 12 établissements l'ont été en 2018.



II. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de l'administration

A. Une agglomération éco responsable qui souhaite donner l'exemple

A.1 Une administration moins consommatrice de papier

Après la dématérialisation des procédures de mise en concurrence, la chaîne comptable a également fait l'objet d'une intégration complète dans le processus de dématérialisation.

Le mode de transmission des factures étant règlementé **depuis le 1^{er} janvier 2017**, le dépôt est obligatoire. **L'obligation de dématérialisation** s'est poursuivie conformément au calendrier établi par l'État, en fonction de la taille des entreprises.

Après les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5000 salariés et CA > 1,5 milliards €) en 2018, sont concernées **depuis le 1^{er} janvier 2019**, les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés et CA < 50 millions €).

A compter du 1^{er} janvier 2020, les micros entreprises (-10 salariés et CA < 2 millions €) seront également intégrées au processus.

De ce fait, la majorité des factures de DPVa sont aujourd'hui dématérialisées.

La Direction des Finances de l'agglomération a complété cette démarche en dématérialisant ses propres « productions papier » depuis 2018. L'ensemble de la **chaîne comptable est entièrement dématérialisée**, jusqu'aux signatures des bordereaux qui transitent via un parapheur électronique, puis sont transmises au trésor public via une plateforme de télétransmission.

Depuis 2019, les bons de commande sont en cours de dématérialisation..

L'ensemble de ce processus est complété par la transmission dématérialisée de l'ensemble des documents budgétaires en direction de la Préfecture et de la Direction Départementale des finances Publiques. Le traitement des comptes de gestions de la trésorerie sont également opérés via le portail dédié de la DGFIP ((Direction Générale des Finances Publiques).

Les gains attendus par la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) du 4 août 2008, sont partagés avec nos entreprises. Cela passe inévitablement par des adaptations de nos pratiques, de nos outils, laissant la place à la souplesse, à l'accompagnement de nos entreprises quand cela est nécessaire, pour une meilleure adhésion à ces nouvelles pratiques.

A.2 Une gestion durable du patrimoine moins consommateur de fluides et plus accessibles

Depuis plusieurs années, l'agglomération s'est engagée dans une gestion responsable de son patrimoine, et a structuré ses services pour mieux suivre les consommations de ses bâtiments en vue d'en réduire l'impact climatique mais aussi mieux maîtriser la dépense publique.

Optimisation énergétique des bâtiments

Les services de l'agglomération poursuivent leurs missions en matière d'optimisation énergétique des bâtiments :

- Un suivi attentif des consommations couplé à une recherche d'économies d'énergie
- Une gestion active rigoureuse des bâtiments avec sensibilisation des utilisateurs sur les gestes écoresponsables
- Un entretien préventif et curatif des équipements de chauffage, climatisation et ventilation
- La mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements et de maintenance intégrant les travaux d'amélioration des performances énergétiques

- La réalisation d'opérations de relamping LED sur différents sites ;

Une étude en matière de ressources liées au solaire

Le développement d'énergie renouvelable photovoltaïque correspond à un axe souhaité par le plan de transition énergétique de DPVa et participe à sa démarche de lutte et d'adaptation contre le réchauffement climatique.

Cette étude devra proposer plusieurs scénarii avec des actions précises et chiffrées afin de lancer rapidement celles qui sont réalisables à court terme et programmer les autres dans le prochain plan pluriannuel d'investissements.

La Dracénie profite d'une situation géographique singulière et bénéficie d'un très bon potentiel solaire.

La collectivité dispose d'un **patrimoine bâti** d'une centaine d'équipements répartis sur le territoire et représentant environ **72 000 m²** dont elle assure la gestion.

L'étude a pour objet :

- d'établir un diagnostic précis,
- de définir les potentialités qui découlent du diagnostic
- d'Identifier les opportunités envisageables
- proposer des actions précises chiffrées avec phasage

Le diagnostic devra être établi par une approche précise et devra permettre de rendre compte de l'état des équipements potentiellement exploitables en ressources solaires (photovoltaïque et/ou ECS) de la collectivité.



Le diagnostic de l'ensemble des sites fera l'objet d'une étude précise. L'étude sera élargie aux parkings, aires de stationnement, espaces de plein air, des solutions innovantes type ombrières ou autres pourront être proposées.

Le projet de création d'un parc photovoltaïque à Salernes

Un parc photovoltaïque participe à la transition énergétique du territoire en réduisant son empreinte carbone. De même, en produisant de l'énergie décentralisée, le projet sécurise l'approvisionnement et l'indépendance énergétique locale. Par ailleurs, le projet est compatible avec les axes de développement de l'énergie photovoltaïque prônés par le **SRADDET** et repris dans le SCOT. Le projet va également dans le sens du plan climat du Conseil régional, « **une Cop d'avance** ».

Ce projet consiste à l'installation d'un parc de panneaux photovoltaïques de 22,5ha sur un plateau dominant la vallée de la Bresque au nord de Salernes dans une zone forestière qui sera défrichée.

Cette unité de production d'électricité aura une capacité de 250 Kwc. Elle sera connectée au poste source de Salernes par un raccordement de 20 000 volts enterré dans une piste forestière sur 7 km.

B. L'exemplarité dans la gestion des ressources internes

B.1 Une politique d'achat public respectueuse des finalités du développement durable

L'agglomération mène depuis plusieurs années une politique d'achat public respectueuse des finalités du développement durable notamment à travers la prise en compte de plus en plus d'achats de produits éco responsables mais aussi en intégrant des clauses d'insertion sociale partout où cela est possible.

En effet, la politique d'achat durable développée depuis 2008 permet d'inclure des clauses et/ou des critères environnementaux de manière systématique lorsque le marché s'y prête :

- **Des fournitures de bureau écoresponsables** : stylo rechargeables, plastiques issus de matières recyclées, absence de Composés Organiques Volatiles (COV).
- **100 % de papiers recyclés** : L'intégralité du papier utilisé pour le fonctionnement de la structure est à 100 % issu de papier recyclé.
- **Les brochures** sont systématiquement éditées sur du papier recyclé (100 %) et /ou PEFC (bois issu

des forêts gérées durablement), imprimées sous le **label « Imprim'vert »**.

- **L'entretien des espaces verts** effectué en gestion différenciée est soumis au **plan Ecophyto 2018**. L'utilisation de produits biologiques et d'engrais organiques est privilégiée. Les traitements avec des produits phytosanitaires ne sont autorisés qu'en dernier recours, sur certains sites, le désherbage chimique est interdit.
- Des chantiers de construction faibles nuisances.

Des clauses sont aussi imposées dans la réalisation des constructions pour garantir un chantier à faible nuisance environnementale : gestion des déchets, prévention du bruit (appareils, heures d'utilisation), protection et récupération des produits dangereux, préconisation de produits éco labellisés, limitation des nuisances pour les riverains ...

B.2 Une politique de valorisation des ressources humaines qui repose sur l'implication de chacun

DPVa est une administration qui comptait 395 agents en poste au 31/12/2019 et à compter du 01/01/2020, 437 avec la prise de compétences eau et assainissement.

A l'instar de toute organisation territoriale, sa performance d'actions s'appuie avant tout sur la qualité de services de ses agents. Celle-ci nécessite la mise en place d'une véritable politique des ressources humaines qui développe le niveau de compétences des agents, qui se soucie de leur employabilité et de leurs conditions de travail. Elle nécessite une cohésion interne par l'implication et la responsabilisation de chaque agent, quelle que soit sa fonction et par la bonne circulation de l'information auprès de tous.

Formation des agents de l'agglomération et des communes

Dans un contexte législatif et réglementaire fortement évolutif, la Fonction Publique Territoriale et ses agents doivent s'adapter aux évolutions de compétences de leur structure et donc de leur métier. C'est pourquoi, si les formations obligatoires représentent 74% des formations suivies, DPVa contribue également à un développement plus large des compétences des agents : 26 % des formations sont facultatives. Il s'agit notamment des formations personnelles + préparation concours et examens + formation de perfectionnement relevant d'une démarche souvent personnelle et active de l'agent, souhaitant enrichir ses compétences et maintenir son niveau d'employabilité.

L'agglomération a poursuivi, en 2019, **un plan de formation annuel** permettant la réalisation de 360 inscriptions à des sessions de formation, représentant 887 jours de formation (dont 443 jours auprès du CNFPT et 444 jours auprès d'autres organismes de formation).

En moyenne, les agents de l'agglomération partent en formation 2 jours/an..

Un trio d'acteurs pour informer les agents

Rappelons, que la diffusion des informations sur la vie et les règles de l'administration auprès des agents favorisent la cohésion et l'intégration des agents au sein de la collectivité, elle se fait grâce à la collaboration fluide entre encadrants de la DRH et RAF référents.

Depuis 2018, l'accueil des nouveaux agents a été individualisé, afin de favoriser leur intégration au sein de l'Établissement et de susciter l'adhésion et l'engagement professionnel. Ainsi, chaque agent embauché par l'Administration est reçu, au moment de la signature de son contrat, à la Direction des ressources humaines pour en expliciter les termes, rappeler les droits et informer les obligations et les avantages sociaux.

En amont de la prise de poste et en appui au quotidien, l'encadrant direct apporte, quant à lui, toutes explications utiles sur les contours du poste, les objectifs à atteindre ; il est garant de la bonne intégration de l'agent, dans ses missions et au sein de l'équipe.

Enfin, les **Responsables Administratifs et Financiers (RAF)** de l'établissement, continuent d'être des **relais de la Direction Générale et des Ressources Humaines**, au plus proche des agents, au sein des services de l'administration ; ils srenseignent, diffusent et remontent des données essentielles au bon fonctionnement.

Le site intranet MACADAM qui a remplacé Le journal interne bimestriel «**CAD'ence**» permet la publication d'articles, tutoriels, documents-types, pour informer, accompagner et relier les agents dans leur quotidien et leurs missions. MACADAM contribue également à créer un sentiment d'appartenance à l'institution communautaire en valorisant les services et les directions.

Cette communication interne se veut plus rapide, plus efficace et plus efficiente. Là encore des agents de toutes les directions sont associés pour assurer un contenu éditorial riche et varié tout en recréant un lien entre les personnes. Destiné à accompagner et relier les agents dans leur quotidien et leurs missions, il vit par l'implication de référents dans chaque direction.

Cet outil de communication interne a pour vocation de donner du sens au travail, créer du lien, et un sentiment d'appartenance à l'institution communautaire en valorisant les services et les directions. Chaque direction est représentée dans le réseau des contributeurs et peut librement apporter sa pierre à l'édifice.

Une administration qui se modernise

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, le comité technique du 18 mars 2019 a permis l'installation des nouveaux représentants du personnel.

La première action engagée par l'Administration a été la révision des modalités de déroulement du dialogue social. De manière unanime, il a été décidé de le rendre plus moderne et plus réactif en développant l'utilisation des outils numériques, dans le respect des principes de confidentialité, de discrétion et des règles déontologiques : MaCADam, Mail2All, dossiers virtuels accessibles aux agents depuis le serveur, échanges par mail entre l'Administration et les organisations syndicales.

Une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail

La qualité de vie et le bien-être au travail se traduisent par un suivi personnalisé des agents par la DRH qui a choisi de faire de l'accompagnement des agents sa principale priorité cherchant à développer le contact humain et la responsabilité de chacun dans le fonctionnement équitable de l'administration et au service de l'intérêt collectif. Cependant, pour accompagner près de **440 agents DPVA et 150 agents de la commune des Arcs-sur-Argens**, l'équipe RH a besoin de s'appuyer sur les encadrants et les référents RH, tout comme elle a besoin de développer de nouvelles compétences adaptées à cet enjeu. C'est ainsi que des ateliers de renforcement des compétences d'écoute active, de communication et d'utilisation des émotions ont été mis en œuvre en 2019 et se poursuivront chaque année.

Ainsi, l'équipe RH a étoffé son offre de services et propose désormais des entretiens mobilité visant à accompagner le parcours professionnel de l'agent par une plus grande conscience de ces acquis et de ces compétences potentielles ; elle assure également des entretiens individuels sur le développement de compétences associées aux objectifs confiés pour être le plus à l'aise possible dans son poste, elle reçoit les agents les plus en difficulté pour tenter d'ouvrir leur horizon, retrouver des leviers de motivation.

Bien sûr, l'amélioration des conditions de travail repose aussi sur une étroite collaboration avec la médecine préventive et sur la poursuite de démarche de risques psycho-sociaux lorsque cela se justifie.

Pour l'année 2019, **187 visites médicales** et entretiens infirmiers ont été programmées et **171 réalisées**.

En ce qui concerne le suivi médical des agents des Arcs : **27 examens cliniques** ont été réalisés.

Prévention des Risques Psycho sociaux (RPS)

En 2019, toutes les directions qui avaient fait l'objet d'un diagnostic RPS et de l'élaboration d'un plan d'action par le passé ont mis à jour ce plan d'action afin de vérifier que les actions les plus urgentes avaient bien été conduites et afin d'actualiser les priorités en s'assurant que de nouveaux risques ne soient pas apparus. Le plan d'action concernant le service du réseau de lecture publique rédigé en 2017 ayant conduit à une profonde réorganisation du service, le CHSCT a validé comme priorité de procéder à une suite de la démarche afin de vérifier les fruits de cet ambitieux plan d'action. Une démarche reprenant un diagnostic quantitatif auprès de tous les agents du service (50 agents) et des groupes qualitatifs a été acté et sera conduite sur le premier semestre 2020 avec l'appui de l'ACFI (Agent chargé de la Fonction d'Inspection) du centre de gestion. Enfin, rappelons que DPVA poursuit sa politique d'insertion des personnes handicapées, représentant **6 %** des effectifs, au sein de son administration. Les agents porteurs d'un handicap bénéficient d'un accompagnement personnalisé du conseiller de prévention pour l'aménagement de leur poste de travail.

LA MUTUALISATION, EXPRESSION DE LA SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES

L'intercommunalité et les communes créent des services communs

Les services communs entre l'intercommunalité et les communes de Châteaudouble et des Arcs-sur-Argens

Cette création de services communs vise une optimisation de la gestion des ressources en vue de rationaliser les dépenses et d'améliorer le niveau de service public. Cette mutualisation doit également contribuer à développer une solidarité territoriale qui se structure autour d'un intérêt commun : la performance publique des administrations locales par le partage d'un même niveau d'ingénierie et une amélioration des pratiques professionnelles.

En 2019, la mutualisation avec la commune des Arcs a continué à générer des ajustements de l'organisation notamment celle du service RH devant mettre en place à effectif constant, un poste de coordinateur transversal afin de rechercher les synergies possibles, éviter les erreurs et tenter de supprimer les doubles processus. Cependant, la politique RH conduite par la commune et celle de l'intercommunalité demeurent distinctes du fait des compétences différentes et d'autres choix sociaux, l'harmonisation des processus n'est pas toujours possible nécessitant de garder des spécificités de part et d'autre.

III – Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes menés

Dans cette troisième partie, les actions publiques sont analysées au regard des éléments déterminants du Développement Durable :

- Participation des acteurs
- Transversalité des approches
- Organisation du pilotage
- Evaluation partagée
- Stratégie d'amélioration continue

A . Développement d'outils de communication et participation des acteurs

Dans la mise en œuvre de son projet territorial sur l'ensemble de ses politiques publiques, la communauté d'agglomération s'attache à faire mieux partager ses actions avec la population mais aussi à mieux l'associer aux objectifs et à la mise en œuvre des projets qui voient le jour sur le territoire.

A.1 Une volonté de sensibilisation des différents publics pour promouvoir les enjeux d'un développement durable

Dans le cadre de la **semaine du Développement Durable** (SEDD), cette manifestation d'ampleur européenne organisée, chaque année, du 30 mai au 5 juin, a pour objectif de promouvoir les enjeux d'un développement durable, l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs.

De très nombreux événements sont proposés au public pour faire connaître à la fois les initiatives territoriales tournées vers le développement durable et la transition écologique et solidaire et les acteurs impliqués dans l'amélioration de notre cadre de vie, partout en France.

Cette année, la semaine du DD s'est déroulée du **30 mai au 7 juin** selon le programme suivant :

Jeudi 30 mai – Le Muy Balade familiale Natura 2000 (~8km) dans le secteur de l'Endre au Muy, pour une découverte de la faune et de la flore avec une animatrice du site Natura 2000 – **25 participants**

Vendredi 31 mai – Opération de restitution des photos thermographiques aériennes organisée par l'Areve et une conférence sur la rénovation énergétique et le confort d'été – **15/20 personnes inscrites**

Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin - Nettoyage de printemps dans les communes de la Dracénie. (La Roque-Esclapon, Flayosc, Ampus, Trans-en-Provence, Taradeau, Callas, Châteaudouble et La Motte)

Mercredi 5 juin – Visite du centre de tri du Muy – **groupes de visites complets**

Jedi 6 juin – Conférence sur les chauves-souris assurée par Dominique Rombaut (Natura 2000), suivie du film «*Une vie de grand Rhinolphe* » de Tanguy Stoecklé, puis balade nocturne à la rencontre des chauves-souris – très peu de personnes environ 10

Vendredi 7 juin – 14h-16h30 : Conférence interactive avec les scolaires – **170 élèves** des écoles Jacques-Brel et Paul-Arène de Draguignan et l'école primaire de Montferrat **étaient présents**.

A.2 Informer et communiquer auprès de la population

Depuis 2008, de nombreux outils de communication ont été mis en place afin de mieux faire connaître aux administrés le rôle et les actions de l'intercommunalité :

Une **newsletter mensuelle** ainsi qu'un **magazine trimestriel** informent la population des actions et des manifestations menées et à venir.

Un rapport d'activités annuel est édité et présenté au Conseil d'Agglomération. A la demande des communes, l'intercommunalité, en la personne de son Président et de la Direction Générale, se déplace dans chaque conseil municipal ou rencontre avec la population communale pour partager et présenter ce document annuel.

L'agglomération communique également via son **site Internet** afin de permettre la mise en place d'outils collaboratifs favorisant les échanges entre les habitants de la Dracénie, mais aussi permettant l'accès aux services de l'administration (bus, tourisme, déchèteries, médiathèques, etc.). Le site s'adapte à tous supports : smartphones, tablettes et ordinateurs. Le site web est valorisé et ses performances sont améliorées chaque jour afin d'offrir un service accessible, moderne aux plus de **100 000 visiteurs** qui l'utilisent chaque année. L'agglomération a également investi les **réseaux sociaux**, maniables, réactifs et instantanés qui permettent une réactivité et un contact avec l'utilisateur 24/24 et 7j/7.

Aujourd'hui de nombreuses campagnes de communication sont adaptées pour les Facebook et Twitter de l'agglomération dont les abonnés augmentent chaque année.

DPVa a organisé des **jeux concours tout au long de l'année** et désormais près de **5000 abonnés** suivent régulièrement l'actualité de DPVa.

Exemple

Dans le cadre de la semaine du Développement Durable : Un jeu-concours a été proposé du 15 mai au 7 juin 2019, ouvert à tous les habitants du territoire, pour faire contribuer par sa forme ludique et attractive au tri des déchets! Ce jeu a pu être organisé avec le concours de l'entreprise Pizzorno, partenaire de l'agglomération. Remise de prix de ce **jeu concours, intitulé « 1 bouteille au tri »**, le 1^{er} prix étant un chèque d'aide à l'acquisition d'un vélo électrique.



A.3 Concertation transversale des acteurs locaux sur des projets spécifiques

L'agglomération associe également ses partenaires et les habitants régulièrement dans la mise en œuvre de ses politiques publiques. Cela est particulièrement le cas sur le projet spécifique : l'animation du contrat de ville.

Ainsi, la mise en œuvre du contrat de ville peut être citée comme exemple de travail en transversalité et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés au-delà même des **21 signataires**.

A.4. Le Conseil de Développement de la Dracénie, instance de démocratie participative

La loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 88, a conforté les missions des Conseils de Développement et précisé leur rôle.

Mis en place dans les Établissements Publics à Fiscalité Propre de plus de 20 000 habitants, les Conseils de développement s'organisent librement, peuvent s'autosaisir et sont consultés sur l'élaboration du projet de territoire, la prospective et la planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion de développement durable du périmètre de l'EPCI.

A cette fin, le Conseil de Développement de la Dracénie (CDD) a institué des réunions mensuelles du bureau ainsi que des petits déjeuners thématiques proposés à ses membres.

Il s'agissait de faire une présentation des principales politiques publiques mises en place par l'Agglomération.

B – Instances de gouvernance

L'agglomération dispose d'un Conseil d'agglomération composé de 66 conseillers communautaires depuis le 1^{er} janvier 2017 et d'un Bureau de 26 élus (1 Président, 15 Vice-Présidents, 10 membres du Bureau) où se discutent les grandes orientations en termes d'actions et de politiques à mettre en œuvre

- **Le Conseil d'agglomération** est l'organe délibérant de la structure intercommunale. Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de l'Agglomération.

- **Le Bureau de la Communauté d'agglomération**, quant à lui, peut se réunir pour deux attributions distinctes : soit en tant qu'organe de travail pour examiner les affaires courantes, étudier les dossiers inscrits à l'ordre du jour du prochain Conseil ou encore émettre des avis ou des propositions sur tout projet structurant de l'Agglomération, soit en tant qu'organe délibérant, dans les domaines où il a reçu délégation du Conseil.

La vie institutionnelle en 2019

7 conseils pour 204 délibérations

14 bureaux communautaires pour 48 délibérations 17 bureaux informels

410 décisions communautaires (318 en 2018)

1586 arrêtés communautaires (1240 en 2018)

C – Evaluation et stratégie d'amélioration en continu

Les politiques et outils mis en œuvre par l'agglomération font l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation permettant leur évolution. A ce titre, citons :

Un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) optimisé et réajusté

Ce plan a été réajusté lors du séminaire à mi-mandat et la revoyure du PPI a été adoptée par délibération en juin 2018.

Cette revoyure a acté l'abondement de la capacité d'investissements de l'agglomération de **5Md'€** de projets supplémentaires, que ce soit pour les projets communautaires (**3,7Md'€**) ou pour les communes (**1,3Md'€**) à travers les fonds de concours.

Démarche d'amélioration continue de l'administration

Consécutivement aux évolutions législatives et réglementaires modifiant les périmètres intercommunaux, l'agglomération a dû régulièrement s'adapter et se réorganiser. Les agents, et notamment ceux, en situation d'encadrement d'équipe ont été fortement sollicités.

L'année 2019 fut marquée par la préparation de la prise de **compétences eau & assainissement** se traduisant par le recrutement du directeur, la création en CT de la future direction, la rencontre avec l'ensemble des communes et la décision collective d'intégrer **45 agents** au 1^{er} janvier 2020.

Les services RH de la collectivité se sont mobilisés durant 6 mois, pour rencontrer individuellement chaque agent, afin d'accompagner le prochain changement d'employeur. Sur les aspects juridiques, un appui externe a été réalisé par le cabinet Landot.

Les services financiers de la collectivité ont eu fort à faire pour préparer cette intégration avec la constitution de **23 budgets différents**.

La mutualisation avec la commune des Arcs-sur-Argens a continué à générer aussi des ajustements de l'organisation notamment celle du service RH. Un coordinateur transversal a été mis en place, afin de rechercher les synergies possibles, éviter les erreurs et tenter de supprimer les double processus, les harmoniser ou les conserver si nécessaire en fonction des spécificités de part et d'autre.

Démarche d'accompagnement managérial

En 2018, l'agglomération souhaitant a créé une dynamique collective en termes de management, permettant à tout agent en situation d'encadrement de connaître, partager et pratiquer une culture managériale portant les valeurs de l'établissement. Une **charte des valeurs du management** a été élaborée et validée en 2018.

En 2019, cette charte a trouvé sa légitimité au sein d'une démarche de perfectionnement des pratiques managériales

Ces pratiques se sont appuyées sur des outils de reconnaissance des atouts qui fondent la personnalité, permettant une amélioration des relations interpersonnelles et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'autre.

Valorisation des agents

En 2019, une révision du dispositif de CIA, part variable de la rémunération offerte par le dispositif RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) fut l'occasion d'un travail collaboratif de grande qualité entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité (agents, encadrants, directeurs).

Cette révision permet de clarifier le sens de cet élément de rémunération et de l'affirmer comme un réel outil de reconnaissance, valorisant pour certains collaborateurs et source de motivation pour les autres pour l'année suivante.

Une grille comprenant 6 critères établie collégialement est maintenant le socle d'une communication concrète entre les attentes de l'encadrant et l'agent.

Une typologie et un mode de répartition des montants sont définis afin de responsabiliser les directions sur le nombre d'agents bénéficiaires. Enfin, des réunions collectives réunissant l'ensemble de la chaîne hiérarchique ont permis un partage qualitatif sur les situations afin de partager et porter ensemble les décisions prises pour une unité du discours tenu auprès des agents. Les retours obtenus fin 2019 confirment la pertinence de la révision conduite, d'où la nécessité d'en améliorer sa communication pour obtenir l'adhésion de tous.

Une intercommunalité au service de ses usagers

L'agglomération a à cœur d'améliorer l'accueil des usagers au niveau de l'Hôtel Communautaire, ce qui contribue également à renforcer l'image de notre institution.

Les statistiques de l'accueil de l'Hôtel Communautaire sont les suivantes pour 2019:

- Passages usagers : **2 423** (3189 en 2018)
- Appels téléphoniques : **10 393** (10 941 en 2018)
- soit un total de : **12 816** (14 130 en 2018)

**Zoom sur les appels et passages pour la direction des déchets,
assurés par l'accueil**

5 222 appels et passages (5796 en 2018)

820 passages pour prise de sacs jaunes

1 124 doléances traitées par la Direction des Déchets

68 badges pour les professionnels en déchèteries délivrés

De la même manière, l'agglomération dracénoise gère son patrimoine bâti dans l'objectif de réduire ses consommations d'eau. Des dispositifs permettant de limiter les consommations d'eau sont régulièrement mis en place au cas par cas.

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2019

SYNTHESE

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoit que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, le Président présente, préalablement aux débats sur le projet de budget « un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

I – BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE AU REGARD DES CINQ FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique, l'action de DPVa a été en 2019 :

- Pour les **transports collectifs**: restructurer son réseau et amorcer une transition énergétique des véhicules, continuer la **Vigne à vélo** par l'ouverture d'un 3^e tronçon consolider son engagement avec l'Agence de **Rénovation Energétique Var-Est** (AREVE) dont la réussite opérationnelle et la notoriété sont importantes de mettre en œuvre le **Programme d'Intérêt Général** (PIG) sur le parc d'habitat privé, continuer la mutation de son **Plan Climat** en PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

- L'Agglo s'implique pour la **cohésion sociale**, et la **solidarité entre territoires et les générations** avec : une politique de l'habitat et de la ville renouvelée à travers l'arrêt du nouveau programme local de l'habitat, un contrat de ville en constante évolution, un point d'accès au droit très fréquenté, une accessibilité renforcée des services publics des politiques de développement économique, de l'emploi et de la formation ambitieuse, une politique d'aménagement du territoire respectueuse des équilibres entre territoires communaux.

- Elle agit en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, à travers : la protection des milieux naturels avec l'animation de **Natura 2000** et la réalisation du programme de travaux du **PIDAF**, la protection des espaces agricoles et des paysages avec une politique agricole globale, la protection de la ressource en eau et la mise en œuvre de la **GEMAPI**, avec les actions du **SMA** et du **Parc naturel régional du Verdon** déclinée dans la charte agricole et les missions développées par le **SPANC**

- DPVa apporte une attention particulière à l'épanouissement de tous les êtres humains avec un **maillage culturel renforcé** porté par un pôle culturel, un **réseau de médiathèques** et de **musées** très actifs, des équipements et des pratiques sportives en plein développement, une mise à disposition de nouveaux pôles de services publics de proximité

- L'agglomération contribue à une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Elle accentue par ailleurs sa politique des déchets avec

l'optimisation des collectes, l'extension du réseau des déchèteries, la lutte contre les dépôts sauvages et une incitation des entreprises à trier.

Enfin, elle assure une promotion d'un écotourisme porté par le label accueil vélo.

II – BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE L'ADMINISTRATION

DPVa s'approprie les finalités du développement durable dans l'exercice de ses missions en s'appuyant sur une politique d'éco-administration de son patrimoine et une gestion exemplaire de ses ressources internes :

- Les services de l'agglomération s'appliquent ainsi à une administration moins consommatrice de papier et une gestion durable du patrimoine économe et plus accessible

- De même, l'exemplarité dans sa gestion interne se concrétise dans une commande publique intégrant des critères de développement durable, une politique de valorisation des ressources humaines reposant sur l'implication de chacun et enfin à travers la mutualisation, expression de la solidarité avec les communes.

III – ANALYSE DES MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES ACTIONS, DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES PROGRAMMES MENES

Dans la mise en œuvre de son projet territorial, la communauté d'agglomération s'attache :

- Au développement d'outils de communication et de participation des acteurs pour informer et communiquer auprès des habitants, concerter les acteurs locaux sur des projets spécifiques, mobiliser la démocratie participative du Conseil de Développement de la Dracénie.

- À s'appuyer sur ses instances de gouvernance institutionnelles et de projets.

- À cultiver une évaluation et une stratégie d'amélioration continue, à travers ses ressources humaines avec une optimisation de l'organisation et une dynamique d'accompagnement managérial, mais aussi via ses moyens financiers par une revoyure du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

En conclusion, Dracénie Provence Verdon agglomération entend poursuivre l'inscription de ses actions dans les principes et finalités du développement durable, que ce soit au travers de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), de son projet de territoire ou de ses ressources humaines ; tout en réaffirmant les orientations de la mandature que sont attractivité et qualité de vie, préservation et valorisation de l'environnement, solidarités, performance publique et gouvernance exemplaire.

DRACÉNIE PROVENCE VERDON
agglomération

Square Mozart
cs 90129
83004 draguignan cedex

Tél. 04 94 50 16 20

www.dracenie.com
contact@dracenie.com

